
ESPERANCE

JOURNAL
ABRÉGÉ
DE CE QUI S'EST PASSÉ EN LA VILLE
DE MARSEILLE,
DEPUIS QU'ELLE EST AFFLIGÉE
DE LA CONTAGION,

Tiré du Mémorial de la Chambre du Conſeil de l'Hôtel-de-Ville, tenu par le Sieur Pichatty de Croiſſainte, Conſeil & Orateur de la Communauté, & Procureur du Roi & de la Police.

LEs côtes du Levant étant toujours suspectes de peste, tous les bâtimens qui viennent de là à Marseille s'arrêtent aux isles du Château-d'If ; et les intendans de la Santé règlent le tems et la forme de leurs quarantaines, et de la purge de leurs marchandises, par la qualité de leurs patentes et de l'état de la santé des lieux particuliers d'où ils viennent.

Dans le commencement du mois de mai dernier, on apprend à Marseille que, depuis le mois de mars, la peste est en la plupart des villes maritimes ou échelles de la Palestine et de la Syrie.

Le 25 du même mois de mai, le vaisseau du capitaine Chataud, qui en vient, c'est-à-dire, de Seide, de Tripoly, de Sirie et de Chypres, arrive à ces isles ; mais ses patentes sont nettes, parce qu'il en est parti depuis le 31 janvier, avant que la peste y fût.

Il déclare pourtant aux intendans de la Santé, que dans sa route, ou à Livourne, où il a touché, il est mort six hommes de son équipage ; mais il fait voir, par le certificat des médecins de santé de

Livourne, qu'ils ne sont morts que des fièvres malignes, causées par les mauvais alimens dont ils se sont nourris.

Le 27 mai, un de ses matelots meurt dans son bord.

Le 28, les intendans le font porter dans les infirmeries; Guerard, premier chirurgien de santé, le visite et déclare, par son rapport, qu'il n'a aucune marque de contagion.

Le 29, les intendans règlent la purge des marchandises de la cargaison de ce vaisseau, à 40 jours entiers, comptables seulement du jour que la dernière balle en sera transportée dans les infirmeries.

Le dernier mai, trois autres bâtimens arrivent à ces mêmes isles, la barque du capitaine Aillaud, qui vient de Seide, d'où elle est partie depuis que la peste y est, la corvette du capitaine Aillaud, qui vient du même lieu, et la barque du capitaine Fouque, qui vient d'Alexandrette.

Le 12 juin, le vaisseau du capitaine Gabriel y arrive aussi, avec patente brute, venant des mêmes lieux.

Ce jour, le garde de quarantaine, que les intendans ont mis sur le vaisseau du capitaine Chataud, y meurt; le même Guerard, premier chirurgien de santé, le visite et déclare, par son rapport, qu'il n'a point de marque de contagion.

Le 14 juin, les passagers, venus sur ce vaisseau, ont le dernier parfum dans les infirmeries, et on leur accorde l'entrée comme à l'ordinaire.

Le 23, veille de St. Jean-Baptiste, M. le grand-prieur arrive de Gênes avec les galères du roi; MM. les échevins ont l'honneur de l'aller saluer, et j'ai celui de le haranguer au nom de la ville.

Ce jour, un mousse du bord du capitaine Chataud, un porte-faix qui est dans les infirmeries à la purge de ses marchandises, et un autre qui est à la purge de celles du capitaine Gabriel, tombent malades; rapport du même chirurgien, qu'ils n'ont aucune marque de contagion.

Le 24, un autre porte-faix, établi à la purge des marchandises du capitaine Aillaud, tombe aussi malade; visite et même rapport.

Les 25 et 26, mort successivement de tous les quatre; ils sont visités; rapport qu'ils n'ont point de marque de contagion.

Nonobstant ces rapports, les intendans délibèrent pourtant de faire, par précaution, enterrer tous ces cadavres dans la chaux vive;

de faire retirer de l'isle de Pomegué, les trois vaisseaux de ces capitaines Chataud, Aillaud et Gabriel, et de les envoyer à une isle écartée, appelée *Jarre*, pour y recommencer leur quarantaine, et de faire fermer l'enclos où leurs marchandises sont en purge dans les infirmeries, sans en laisser sortir les porte-faix destinés pour les évanter.

Le 28 juin, un autre bâtiment, qui est la barque du capitaine Gueymard, qui vient de Seide, arrive encore en ces isles avec patente brute.

Le premier juillet, délibération des intendans de faire retirer tous les bâtimens venus, avec patente brute, à la grande prise de l'isle de Pomegué.

Le 7 juillet, deux autres porte-faix, enfermés à la purge des marchandises du capitaine Chataud dans les infirmeries, tombent malades; le chirurgien leur trouve des tumeurs à l'aine, et dit, par son rapport, qu'il ne croit pourtant pas que cela soit la peste; (il porte la peine de son incrédulité, et d'avoir peut-être méconnu ce mal, car il en meurt lui-même bientôt après, avec une partie de sa famille.)

Le 8, un troisième porte-faix tombe aussi malade; ce chirurgien lui trouve une enflure à la partie supérieure de la cuisse, et alors il déclare que cela lui paraît une marque de contagion, et qu'il demande à consulter.

Les intendans appellent à l'instant trois autres maîtres chirurgiens pour les visiter; rapport qu'ils sont tous réellement atteints de la peste.

Le 9, ces pestiférés étant morts, on les enterre dans la chaux vive, et on brûle toutes leurs hardes.

Les intendans délibèrent en même-tems de faire tirer des infirmeries, toutes les marchandises de ce capitaine Chataud, et de les envoyer en purge sur l'isle de *Jarre*; et ils vont à l'Hôtel-de-ville avertir MM. les échevins de ce qui se passe.

La chose paraissant de conséquence, on en écrit au conseil de marine, et à M. le Maréchal duc de Villars, gouverneur de Provence; et on députe M. Estelle, premier échevin, avec deux intendans de la santé, pour aller à Aix, en instruire M. Lebret, premier président du parlement, et intendant de justice et de commerce.

Ce jour, M. Peissonnel et son fils, médecins, viennent à l'Hôtel-

de-ville avertir MM. les échevins, qu'ayant été appellés à une maison à la Place *Linche*, pour voir un jeune homme appellé *Eissalene*, il leur a paru atteint de la contagion.

Dès le moment on envoit des gardes à la porte de cette maison, pour empêcher que personne n'en sorte.

Le lendemain 10 juillet, ce malade meurt, et une sienne sœur se trouve malade ; on redouble la garde de la maison, s'agissant d'enlever l'un et l'autre ; pour le faire tranquillement et sans donner aucune alarme au public, on attend la nuit, et sur les onze heures, M. Moustier, autre premier échevin, s'y rend sans bruit, fait venir des porte-faix des infirmeries, les encourage à monter dans la maison ; et ayant descendu le mort et le malade, les leur fait porter avec des brancards, hors la ville, dans les infirmeries, y fait aussi conduire toutes les personnes de cette maison, les accompagne lui-même avec des gardes, pour que personne n'en approche, et il revient ensuite faire murer, à chaux et à sable, la porte de cette maison.

Le 11, on est averti que le nommé *Boyal* est tombé malade au même quartier, on envoit des médecins et des chirurgiens le visiter; ils déclarent qu'il est atteint du mal contagieux ; on fait à l'instant garder sa maison, et la nuit venue, M. Moustier s'y porte, fait venir les corbeaux des infirmeries ; et trouvant qu'il vient seulement d'expirer, fait prendre le cadavre, l'accompagne, le fait enterrer dans la chaux, et revient ensuite faire conduire le reste des personnes de la maison, et en murer la porte.

Le 12, on rend compte de tout cela à M. le grand-prieur, qui se trouve alors encore à Marseille ; on en écrit à M. le premier président, et on fait assembler les intendans de la santé, pour faire retirer en l'isle de *Jarre* tout le reste des bâtimens venus du Levant avec patentes brutes, et y faire transporter aussi toutes leurs marchandises qui sont dans les infirmeries : M. Audimar, échevin, fut présider à leur assemblée pour les porter à le résoudre.

Le même jour et les suivans, MM. les échevins font de très-exactes perquisitions dans la ville, pour découvrir toutes les personnes qui ont eu communication avec les pestiférés, et ils font conduire les plus suspects dans les infirmeries, et séquestrer les autres dans leurs maisons.

Le 14, ils écrivent ce qui se passe au conseil de marine ; ils arrê-

tent de ne plus donner des patentes de santé à aucun bâtiment, jusqu'à ce qu'ils puissent être certains que ce mal n'ait point de suite.

Le 15, pour empêcher que par ce refus d'expédier des patentes de santé, on ne croie, dans les pays étrangers, que la peste soit dans Marseille, et que cela n'interrompe tout-à-fait le commerce, ils écrivent aux officiers conservateurs de la santé de tous les ports de l'Europe, la vérité du fait ; c'est-à-dire, qu'il y a bien de la contagion dans les infirmeries, mais qu'elle n'a fait aucun progrès dans la ville.

Le 21 juillet, n'étant en effet, du depuis, plus rien arrivé dans la ville sur le fait de ce mal, ils le font savoir avec joie au conseil de marine, et ils continuent de pourvoir à tout ce qui est nécessaire dans les infirmeries, pour la subsistance des personnes suspectes qu'ils y ont envoyées, et de celles qu'ils ont séquestrées dans leurs maisons.

Déjà le public, tout-à-fait rassuré, commence de tencer d'inutiles les peines que MM. les échevins se sont données, et toutes les précautions qu'ils ont prises ; on prétend que les deux personnes mortes, à la Place Linche, avaient tout autre mal que la contagion ; on insulte aux Médecins et aux chirurgiens d'avoir donné, par leur erreur, l'alarme à toute la ville ; on voit faire les esprits forts à une infinité de gens qu'on voit bientôt après plus frappés de terreur que tous les autres, et fuir avec plus de désordre et de précipitation ; leur fermeté ne dure guères : à la vérité la peste est bien à craindre et à fuir.

Le 26 juillet, on avertit MM. les échevins, qu'à la rue de *Lescale*, dans la vieille ville, quartier qui n'est habité que par des pauvres gens, une quinzaine de personnes viennent d'y tomber malades ; ils y envoient à l'instant des médecins et des chirurgiens les visiter ; ils examinent le mal, et rapportent, les uns, que ce sont des fièvres malignes, les autres, des fièvres contagieuses ou pestilentielles, causées par les mauvais alimens, dont la misère a obligé ces pauvres gens de se nourrir depuis long-tems : aucun ne dit positivement que ce soit la peste ; il fallait aussi, pour le dire, en être bien assuré ; le public avait déjà paru disposé à se ressentir d'une fausse alarme qu'on lui eût donnée.

MM. les échevins ne s'arrêtent pas tout-à-fait à cela, et délibèrent d'user, par précaution, tout comme si ces malades étaient réellement atteints de la peste, de les envoyer tous, sans bruit, dans les infirmeries, et de les séquestrer à l'instant dans leurs maisons.

Le lendemain 27, huit de ces malades meurent ; ils vont eux-mêmes dans leur quartier les faire visiter ; on trouve des *bubons* à deux ; les médecins et chirurgiens tiennent toujours le même langage, et attribuent la cause de ce mal aux mauvais alimens. Mais nonobstant cela, dès que la nuit est venue, M. Moustier va sur le lieu, fait venir des porte-faix des infirmeries, leur fait, de gré ou de force, enlever les cadavres avec toutes les précautions qu'il faut ; on les porte aux infirmeries, où ils sont mis dans la chaux vive, et tout le reste de la nuit il y fait transmarcher les malades et tous ceux de leurs maisons.

Le 28, au plus matin, on fait chercher de tous côtés tous ceux qui ont eu communication pour les séquestrer : d'autres personnes de la même rue tombent malades, et quelques malades qui ont resté meurent : sur la minuit, M. Estelle (pour lors de retour d'Aix) s'y porte, fait venir les corbeaux des infirmeries, leur fait transporter et enterrer les cadavres dans la chaux, et fait ensuite jusqu'à l'aube du jour, faire le transport de tous les malades.

Le public, qui aime à se tromper, et qui ne veut point absolument que ce soit la peste, allègue cent fausses raisons : la peste, dit-on, n'attaquerait-elle que des pauvres gens comme ceux-là ? agirait-elle si lentement ?

Que ne se donnent-ils seulement quelques jours de patience, et ils verront tout attaquer de suite indistinctement, et une rapidité la plus furieuse, et des ravages les plus horribles dont on ait jamais ouï parler.

Quelques opiniâtres veulent même que cette maladie ne procède simplement que des vers ; mais tandis qu'ils jasent avec tant de hardiesse, tremblant de peur dans leur ame, ils font leurs paquets pour être plus prêts à fuir : on laisse à penser ce que font tous les autres ; chacun, épouvanté, prend déjà la fuite, et cherche des aziles de tous côtés.

Le mal cependant continuant toujours à cette rue de *Lescale*, le 29 juillet, et pendant 10 jours suivans consécutifs, MM. les échevins sont toujours à continuer les mêmes expéditions nocturnes ; et dans le jour, de continuelles perquisitions de tous ceux qui ont communiqué avec les malades et les morts : il se fait de nouveaux malades en divers quartiers ; on les sequestre par tout avec des gardes ;

il en meurt, et toutes les nuits, MM. Estelle et Moustier vont ainsi alternativement les faire enlever, les porter aux infirmeries, et murer ou parfumer leurs maisons ; expéditions aussi périlleuses que fatigantes, sur-tout lorsqu'en veillant et restant ainsi toute la nuit sur le pavé, on est ensuite obligé de travailler pendant tout le jour, à mille autres choses qui ne le sont pas moins.

MM. Audimar et Dieudé, autres échevins, sont accablés, de leur côté, de fatigue, de soin et de peine ; quel redoublement d'affaires dans une communauté, où le seul courant en est toujours presque infini : M. Dieudé va pourtant deux nuits de suite accompagner les autres, au transport des morts et des malades.

M. le marquis de Pilles, gouverneur et viguier, se donne continuellement, avec tous, des mouvemens inexprimables ; il est tous les jours, du matin au soir, à l'Hôtel-de-ville, à agir et à travailler infatigablement à tout ce que son zèle et sa prudence peuvent lui inspirer, et à tout ce que le bon ordre exige en pareille occasion.

Il ne se trouve cependant alors, pour toutes espèces, que 1100 liv. dans la caisse de la communauté, et l'on voit que si la ville a le malheur d'être véritablement attaquée de la peste, tout périra faute d'argent : cela oblige MM. les échevins d'écrire à M. le premier président, pour le prier, avec instance, de vouloir leur en procurer.

Le bled, qui manque, renchérit d'abord au dernier excès ; et pour empêcher que nul ne le resserre, pour le faire encore plus renchérir, ordonnance à ma réquisition pour en défendre le resserrement sous des peines sévères. Deux autres ordonnances sont rendues en même-tems, pour empêcher que personne ne tienne et ne laisse rien dans la ville, qui puisse contribuer au mal en causant de l'infection.

Le 30 juillet, revue générale de toutes les provisions qui peuvent être dans la ville ; et MM. les échevins n'y voyant presque ni bled, ni viande, ni bois, non plus que d'argent dans la caisse pour en faire venir, une cherté excessive de toutes choses, tout dans un dérangement affreux, la populace aussi misérable qu'alarmée, tous les principaux, les plus riches et les plus aisés déjà en fuite, ils écrivent à M. le Peletier des Forts, et lui exposant ce triste et déplorable état de Marseille, le supplient d'intercéder auprès son altesse royale, pour qu'il lui plaise de grace leur accorder quelques secours.

Le dernier juillet, autre ordonnance à ma réquisition pour obliger

tous les gueux et mendians étrangers, de sortir de la ville par tout le jour, et ceux de la ville, de se retirer dans l'hôpital de la charité à peine du fouet.

Mais cette ordonnance n'est point mise à exécution, parce que l'on apprend le même jour, que la chambre des vacations du parlement d'Aix, sur le bruit que le mal contagieux est à Marseille, a rendu un arrêt, portant défense aux Marseillais de sortir des limites de leur terroir; aux habitans de toutes les villes et lieux de Provence, de communiquer avec eux, et de les y recevoir; et aux muletiers, voituriers, et tous autres, d'y venir pour quelle cause et prétexte que ce soit, à peine de la vie.

En cet état, comment faire sortir de la ville 2 ou 3000 gueux et mendians étrangers qu'il y a? Ne pouvant plus passer au-delà du terroir, ils seraient contraints d'y rester, et de le ravager pour pouvoir subsister et vivre.

Le premier août, les sieurs Sicard, père et fils, médecins, viennent à l'Hôtel-de-ville, dire à MM. les échevins qu'il n'y a point à douter que le mal qui est dans la ville ne soit véritablement la peste; mais qu'ils se font forts de la faire cesser, s'il veulent faire ce qu'ils prescriront, qui est d'acheter quantité de bois, de sarmens, et de fagots, les faire porter et mettre à monceaux, de distance en distance prochaine, tout le long des murs de la ville, du cours, des places publiques, et des carrefours; obliger chaque particulier d'en mettre aussi devant sa maison, dans toutes les rues généralement; allumer tous ces feux à la même heure, à l'entrée de la nuit; ce qui, très-sûrement, fera cesser la peste.

Tout le monde témoignant qu'il fallait faire cette épreuve, et tous les autres médecins qu'on fait assembler tous les jours à l'Hôtel-de-ville, pour savoir le progrès du mal, ne l'improuvant point, MM. les échevins font aussi-tôt achetter tout le bois, les fagots et les sarmens qu'ils trouvent, et MM. Audimar et Dieudé vont, avec toute l'ardeur du soleil, en faire l'arrangement et la disposition, tout le long des murs, du cours et des Places publiques.

Le lendemain 2 août, ils font une ordonnance, pour obliger tous les habitans de faire chacun de pareils feux au-devant de leurs maisons et de les allumer sur les 9 heures du soir, au moment qu'on allumera ceux des murs et des Places publiques; cela est ainsi exécuté: c'est

c'est un spectacle qui paraît magnifique, de voir un circuit de murailles si grand, si vaste, si étendu, tout illuminé ; et si la ville guérissait par-là, elle guérirait certainement d'une manière bien réjouissante et bien agréable.

Des magistrats, qui, pour contenter le public et pour qu'on n'ait rien à leur reprocher, font de pareilles épreuves, ne peuvent pourtant point s'endormir sur le succès qui leur en est promis, et la prudence veut qu'ils aillent toujours leur train, pour ne rester pas courts sur une vaine espérance ; ils écrivent à M. le premier président, et le prient, attendu que les chemins leur sont barrés, de vouloir dépêcher pour eux un courrier à la cour, pour représenter leur misère, et les inconvéniens qu'ils ont lieu de craindre, se trouvant sans un sol d'argent, tandis qu'ils sont à la veille de manquer de tout, et d'avoir, par surcroît, avec la peste, la famine.

Ils mandent cependant, de leur côté, au conseil de marine, le nombre des malades qu'il y a actuellement, et des morts qu'ils ont fait porter et enterrer dans les infirmeries.

Le même jour, dans l'assemblée qui se tient journellement à l'Hôtel-de-ville, avec ceux des officiers municipaux, et des citoyens qui n'ont point encore pris la fuite, où M. le marquis de Pilles préside, on délibère :

1°. Que comme le nombre des malades augmente de plus en plus, sur-tout à la rue de *Lescale*, il sera mis un corps-de-garde à chaque avenue de cette rue, pour empêcher que personne n'y entre ni n'en sorte ; et qu'il sera établi, à cet effet, des commis étapiers, pour aller distribuer des vivres aux familles qui s'y trouvent habitées.

2°. Que tous les capitaines de ville mettront chacun, sur pied, une compagnie de 50 hommes de milice, à la solde de la ville ; et que cependant les 5 brigades du privilège du vin, avec leurs officiers, serviront par-tout d'escorte à MM. les échevins, aux expéditions qu'ils vont faire la nuit, pour enlever les morts et les malades, et les transporter aux infirmeries.

3°. Que pour que les médecins et les chirurgiens, déjà employés, servent avec plus d'ardeur, et qu'ils n'exigent rien des malades, ils seront mis aux gages de la ville, qu'on leur donnera des sarrots de

toile cirée, et des chaises à porteurs, afin qu'ils puissent plus facilement aller par-tout.

4°. Qu'attendu que la communauté n'a point d'argent, et qu'il en faut indispensablement, on mettra des affiches d'emprunt, à l'intérêt au denier vingt, pour tenter par-là d'en avoir ; et que le trésorier ne pouvant venir rester dans l'Hôtel-de-ville, le sieur Bouys, premier commis des archives, y sera établi caissier, pour faire les paiemens journaliers.

Le 3 août, M. le marquis de Pilles et MM. les échevins, étant réassemblés avec les mêmes citoyens, établissent 150 commissaires dans les cinq paroisses de la ville, pour veiller, chacun dans leur département, aux besoins des pauvres, leur distribuer du pain et autres subsistances aux frais de la communauté, et agir à tout ce qui leur sera prescrit pour le bien et le salut public.

A cette partie de la ville, appelée la *Rive-neuve*, qui est par delà le port, depuis l'abbaye St. Victor jusqu'à l'arsenal, on y établit le sieur Chevalier Rose, capitaine et commissaire-général.

Et dans le terroir, qui est comme une vaste ville, puisqu'il y a plus de dix mille maisons, qu'on appelle *bastides*, dans quarante-quatre quartiers, et paroisses succursales dont il est composé, outre divers hameaux assez considérables ; on y nomme aussi un capitaine et des commissaires à chacun, pour y vaquer aux mêmes soins.

Dès ce jour, pour empêcher la communication entre les enfans qui, à ce qu'on dit, sont les plus susceptibles de la peste, on fait fermer le collège et toutes les écoles publiques.

Pour les feux des sieurs Sicard, on ne les réitère plus : on apprend que ces médecins ont déserté de la ville ; et d'ailleurs on ne peut plus trouver du bois, des fagots ni des sarmens ; mais on achette quantité de souphre ; on le fait distribuer aux pauvres dans tous les quartiers, et on fait faire des parfums dans l'intérieur de toutes les maisons.

Sur le soir, M. le marquis de Pilles et MM. les échevins, étant encore assemblés dans l'Hôtel-de-ville, on vient les avertir que 4 ou 500 personnes de la populace, attroupées dans le quartier de l'agrandissement, y font un désordre extraordinaire, criant qu'ils veulent du pain ; les boulangers de ce quartier, par le manquement de bled, n'en avaient pas fait la quantité ordinaire, et plusieurs avaient eu

difficulté d'en avoir. M. le marquis de Pillès et M. Moustier y accourent suivis de quelques gardes ; leur présence les arrête, et ils les appaisent tout-à-fait en leur faisant donner du pain.

Le 4, MM. les officiers de la garnison du fort St. Jean, viennent à l'Hôtel-de-ville dire à MM. les échevins que le bled leur manque, et qu'ils les prient de leur en fournir, qu'autrement ils ne répondent pas que les troupes de leur garnison, ne viennent dans la ville en prendre par force ; ils leur font réponse, qu'ils leur en donneraient volontiers s'ils en avaient suffisamment ; mais que dans la disette où ils sont, ils ne sauraient le faire, et que si on vient violenter les habitans, on les trouvera à leur tête pour les défendre.

Ce jour, voyant que l'arrêt rendu par la chambre des vacations, ayant interdit toute communication entre les habitans de la Province et ceux de Marseille, si on en demeure en cet état, et que personne ne vienne plus y apporter des grains et des denrées, on va bientôt y être réduit à une famine extrême ; ils ont recours à M. le premier président, le priant très-instamment de vouloir faire établir, comme il s'est pratiqué autrefois, des marchés et bureaux de conférence, à certains endroits convenables, qu'on barrera, où les étrangers pourront, sans être exposés à aucun risque, venir leur apporter des subsistances, et ils prient en même-tems MM. les procureurs du pays de Provence, de vouloir y concourir : on ne peut pas certainement plus compatir aux malheurs de cette ville affligée, qu'ils ont la bonté de le faire, et pareillement MM. les consuls de toutes les villes particulières. Marseille n'oubliera jamais les services qu'ils lui rendent dans cette calamité, non plus que les graciosités, le zèle et l'empressement qu'ils ont à le faire.

Le même jour, MM. les échevins considérant les désordres qui arrivent souvent en tems de contagion, la nécessité qu'il y a de pouvoir promptement les réprimer, et de faire des exemples pour contenir les malfaiteurs et les rebelles, et que toutes les fois que cette ville a été affligée de la peste, comme en 1580, 1630, 1649 et 1650, nos rois ont toujours octroyé, à leurs prédécesseurs, par des lettres-patentes, le pouvoir de juger de tous crimes, prévôtalement et en dernier ressort. Ils écrivent encore à M. le premier président, et le prient de vouloir bien leur obtenir de sa majesté de pareilles lettres-patentes.

Le 5 août, réitération d'instance et de prière, d'avoir la bonté de

leur procurer du bled ; ils écrivent aussi, à ce sujet, à MM. les consuls de Toulon, et à ceux de toutes les villes maritimes de la côte du Languedoc et de Provence, leur offrent d'aller recevoir le bled à tel endroit écarté de la ville qu'ils voudront choisir pour débarquer, et ils prient ceux de la ville du Martigues d'envoyer des bâtimens à celle d'Arles pour en charger.

Le 6, ordonnance à ma réquisition pour défendre à toutes personnes de transporter, d'une maison à l'autre, les meubles et hardes des malades et des morts, ni d'y toucher, et en faire aucun usage à peine de la vie. Autre ordonnance portant taux des vivres et denrées, pour réprimer l'excès du prix auquel les portent, à cause de la rareté et de la disette, ceux qui veulent profiter de la misère publique.

Le 7 août, la chambre des vacations ayant permis à MM. les procureurs du pays, de venir à conférence avec MM. les échevins, à un endroit sur le chemin d'Aix, appelé *Notre-Dame*, distant de Marseille de deux lieues, M. le marquis de Vauvenargues, premier procureur du pays, y vient accompagné de plusieurs gentilhommes, et des principaux officiers de la Province, escortés des gardes de M. le maréchal de Villars, et d'une brigade des archers de la maréchaussée.

Une ville affligée ou soupçonnée de la peste, d'où même tous les habitans sont presque déjà en fuite, ne peut pas correspondre à cet honneur. M. Estelle, premier échevin, s'y rend sans suite, sans train et sans escorte, accompagné seulement du sieur Capus, archivaire de la ville, qui, par son habileté, sa probité et son application, est comme le gouvernail de toute cette communauté.

A cette conférence, où l'on garde la précaution de se parler de loin, on passe un concordat, portant qu'il sera établi un marché en cet endroit, où il sera fait une double barrière ; un autre au logis du mouton, sur le chemin d'Aubagne, aussi à deux lieues de Marseille ; et une autre pour les bâtimens de mer, à une ance appelée l'*Estaque*, dans le golfe des isles de Marseille ; qu'en tous ces marchés et barrières, les officiers et gardes seront mis par MM. les procureurs du pays, et payés par MM. les échevins.

Le 8, le concordat est homologué par arrêt de la chambre des vacations ; MM. les échevins écrivent en conséquence à tous MM. les

consuls des villes et lieux de la Province, pour les exciter à envoyer promptement des grains, des denrées, du bois, du charbon à ces marchés et barrières, où tout se négociera sans communication.

Ils s'appliquent, le même jour, à dresser une instruction générale, où ils articulent toutes les fonctions auxquelles doivent vaquer les commissaires qu'ils ont déjà établi dans toutes les paroisses et quartiers de la ville, pour soulager les pauvres et pourvoir aux malades.

Cependant, comme on voit qu'il n'est pas possible que MM. Estelle et Moustier, qui, jusqu'alors, ont toujours été alternativement toutes les nuits, faire porter les morts, les malades et suspects aux infirmeries, et murer ou désinfecter leurs maisons, puissent durer un plus long-tems à une telle fatigue, sur-tout le mal commençant de se glisser en divers quartiers de la ville fort écartés ; quoique MM. Audimar et Dieudé offrent de les y relever, M. le marquis de Pilles, jugeant nécessaire qu'ils ménagent leur santé et leur vie ; on délibère dans l'assemblée :

1°. Qu'on se servira de tomberaux pour enlever les morts ; qu'on se saisira de tous les gueux les plus vigoureux qu'on trouvera pour servir de corbeaux ; qu'on préposera quatre lieutenans de santé pour les conduire, et qu'on emploiera le sieur Bonnet, lieutenant de Viguier pour les commander.

2°. Qu'on fera incessamment travailler à ouvrir de grandes et profondes fosses hors les murs de la ville, pour y enterrer les cadavres avec de la chaux vive.

3°. Qu'on établira, en toute diligence, un hôpital de peste ; on jette d'abord les yeux sur celui de la charité ; on s'y porte ; mais la difficulté de loger ailleurs plus de 800 pauvres de tout sexe qui s'y trouvent, les réduit à prendre celui des convalescens, qui est près des murs de la ville, du côté de la porte de Bernard-de-Bois.

Le 9 août, on s'apperçoit que quelques médecins, et presque tous les maîtres chirurgiens, ont pris la fuite : ordonnance à ma réquisition pour les obliger à revenir, à peine les premiers, d'être exclus pour toujours de leur aggregation, et les autres, de leur jurande et maîtrise, et d'être procédé contre eux extraordinairement.

Autre ordonnance, aussi à ma réquisition, pour défendre aux bouchers, en écorchant les bœufs et les moutons à la tuerie, de les enfler

avec la bouche, par où la peste peut se communiquer à la viande ; mais de se servir de soufflets, à peine de la vie.

Une autre, pour défendre aux boulangers de convertir en biscuit la farine que la ville leur donne pour en faire du pain pour les pauvres, ni de faire aucun pain blanc, afin de leur ôter l'occasion de défleurer la farine destinée à ce pain.

Et une autre, pour défendre à toutes personnes de détourner les eaux publiques pour les arrosages de la campagne, pour que les fontaines ne tarissent pas, et que l'eau coule plus abondamment par toutes les rues de la ville, et en emporte les ordures.

Ce jour et les suivans, ce ne sont pas de petites difficultés, de mettre à exécution tout ce qui a été délibéré le jour précédent ; il faut des tomberaux, des chevaux, des harnois, il faut en aller chercher à la campagne, et personne n'en veut donner pour servir à porter des pestiférés ; il faut des gens pour les atteller et pour les conduire, et chacun abhorre de prêter ses œuvres à un service si dangereux ; il faut des corbeaux pour aller prendre les cadavres dans les maisons, et quelque excessif paiement que l'on offre, les plus misérables fuyent un métier si périlleux, et font des efforts terribles pour l'éviter ; il faut des paysans pour ouvrir des fosses, et nul ne veut venir y travailler, par la crainte et l'horreur dont il est saisi. MM. les échevins sont obligés de se donner des mouvemens extrêmes pour avoir les uns par adresse, et les autres par la force et par la rigueur.

Mettre en état, aussi promptement qu'il le faut, un hôpital de peste, et le pourvoir de tout ce qui est nécessaire, qui est presque infini, n'est pas certainement un embarras moins rempli de difficultés et de peines. Cet hôpital des convalescens, dont on a délibéré de se servir, ne se trouve point assez grand ; il faut l'agrandir par la jonction du Jas de la ville, qui est presque attenant ; mille choses s'y trouvent à faire, et on ne peut cependant disposer de qui que ce soit. M. Moustier est obligé d'y aller, et d'y rester lui-même ; et faisant travailler, tant la nuit que le jour, fait si bien que dans deux fois 24 heures il le dispose, et le rend prêt, assorti et en état de recevoir les malades.

Pour y avoir des économes, des infirmiers, des cuisiniers, et autres bas-officiers, et sur-tout le grand nombre de gens qu'il faut pour

y servir les pestiférés, la chose est constamment très-difficile. On met des affiches par-tout, pour tâcher d'exciter de ces ames que l'avarice jette dans les dangers, ou qu'une charité surabondante fait dévouer au bien public ; et à force de chercher, d'encourager, de donner et de promettre, on parvient à en avoir. La pharmacie et la chirurgie y sont établies ; deux médecins étrangers, appelés les sieurs Gayon, viennent d'eux-mêmes se présenter pour y servir et s'y enfermer ; la mort, par malheur, termine trop tôt leur charité et leur zèle.

Trois fosses de 10 toises de longueur et de largeur, et de 14 pieds de profondeur, sont en même-tems ouvertes, hors les murs, entre la porte d'Aix et celle de la Joliette. Pour en venir à bout, et contraindre les paysans à travailler, M. Moustier est obligé d'y aller rester lui-même, exposé presque d'une aube à l'autre à l'ardeur du soleil.

Le sieur Chevalier Rose, qu'on a établi capitaine et commissaire-général, à la Rive-Neuve, au-delà du port, y fait en même-tems la même chose ; il met en état un autre vaste hôpital, sous les voûtes d'une corderie ; fait ouvrir de grandes et profondes fosses du côté de l'abbaye St. Victor, ramasse des tomberaux et des corbeaux, et toutes les personnes nécessaires pour pourvoir aux vivans, aux mourans et aux morts ; et ce qui n'est guère moins remarquable que son activité, son courage et son zèle pour son infortunée patrie, c'est qu'il fournit à toutes les grandes dépenses qu'il faut faire pour l'entretien de cet hôpital, et de tant de personnes qu'il faut tenir sur pied, de son propre argent, sans se mettre en peine quand et comment il pourra en être remboursé.

A peine ces hôpitaux de peste sont ainsi prêts à recevoir les malades, que les voilà en moins de deux jours entièrement remplis ; à la vérité, ceux qu'on y porte, ne les occupent pas long-tems ; le mal est si violent que ceux qui y entrent le soir, vont le lendemain dans les fosses ; et les hôpitaux, n'étant ainsi qu'un reposoir d'un moment, les morts, chaque jour successivement, y font place aux nouveaux malades.

Le 12 août, MM. de Chicoyneau et Verny, premiers médecins de Montpellier, arrivent à la barrière *Notre-Dame*, pour venir examiner, par ordre de son altesse royale, qu'elle est véritablement la qualité du mal qui afflige cette ville ; on leur fait préparer des logemens, et on envoit à la barrière des voitures pour les prendre.

Le 13, M. le marquis de Pilles et MM. les échevins les prient de venir à l'hôtel-de-ville, où ils ont convoqué tous les médecins et les maîtres chirurgiens de la ville : ils y viennent, et après avoir longtems conféré sur les symptômes du mal, ils arrêtent entre eux d'aller ensemble les jours suivans visiter, tant les malades des hôpitaux, que ceux de divers quartiers de la ville, et de faire toutes les expériences qui seront nécessaires.

Jusqu'alors ce mal n'a point encore déployé toutes ses violences, ni exercé toutes ses fureurs ; il tue bien tous ceux qu'il attaque, sans qu'il en échappe presque aucun ; et dans toutes les maisons où il frappe, il fait bien rafle de tous, du plus petit jusqu'au plus grand ; mais il ne donne encore que sur la populace, ce qui entretient plusieurs personnes dans la fausse idée que ce n'est point véritablement la peste, et qu'il ne procède que de la seule misère et des mauvais alimens. Les gens de mer, qui ont vu fréquemment la peste dans le Levant, croient y trouver des différences : bref, plusieurs personnes sont encore dans le doute, et attendent avec un empressement extrême, la décision de MM. les médecins de Montpellier, pour prendre le parti, ou de rester, ou de fuir.

Le 14, MM. les échevins écrivent au conseil de marine, pour remercier très-humblement son altesse royale, de l'attention et de la bonté qu'elle a eu de leur envoyer ces médecins.

Le 15, ils écrivent à M. le maréchal de Villars, l'état et la misère extrême de la ville, y ayant une populace de près de cent mille personnes, sans biens, sans pain et sans argent : ils écrivent aussi à M. de Bernage, intendant en Languedoc, et à M. le marquis de Caylus, Commandant en Provence, pour lors à Montpellier, pour les prier de vouloir leur procurer du bled, pour les préserver de la famine, qu'ils n'ont pas moins lieu d'apréhender que la peste. M. le marquis de Caylus a la bonté de s'y employer si puissamment, qu'il leur fournit un crédit considérable pour en avoir.

Le 16, fête de St. Roch, qu'on a de tous tems solemnisé à Marseille, pour être préservé de la peste. M. le marquis de Pilles, et MM. les échevins, pour éviter la communication, veulent empêcher la procession qu'on a coutume de faire toutes les années, où l'on porte le buste et les reliques de ce Saint ; mais il faut céder aux exclamations du peuple, qui est presque furieux en dévotion, lors-

qu'il

qu'il craint un fléau aussi terrible que la peste, dont il voit et ressent déjà les affreux effets ; ils trouvent même à propos d'y assister eux-mêmes, avec tous leurs halebardiers et gardes, pour empêcher que personne ne se mette à la suite, et qu'il n'y ait ni foule ni confusion.

Le lendemain 17 août, MM. les médecins de Montpellier viennent à l'hôtel-de-ville, leur apprendre ce qu'ils ont reconnu de la nature et qualité de la maladie, et leur déclarent en peu de mots que c'est véritablement la peste.

Mais voyant que tout le monde est presque déjà sorti de la ville, et que la terreur et l'épouvante qu'il y a, met tout dans un désordre affreux, ils trouvent bon, pour ne pas l'augmenter, que l'on dissimule ; et que, pour tâcher de calmer et de rassurer les esprits, on affiche un avis au public, portant qu'ils ont trouvé que ce ne sont là que des fièvres contagieuses, causées par les mauvais alimens, qui cesseront bientôt par les secours qu'on va avoir de tous côtés, qui ramèneront l'abondance de toutes choses.

Cette affiche est aussi-tôt mise ; mais elle ne produit aucun effet : la mortalité, qui depuis quelques jours a extrêmement augmenté, la malignité et violence avec laquelle ce mal commence à frapper de tous côtés indistinctement, et la subtilité avec laquelle on voit qu'il se communique, a déjà convaincu les plus opiniâtres et les plus portés à vouloir se tromper, que c'est véritablement la peste ; et sans vouloir plus rien entendre, chacun prend si rapidement la fuite, que toutes les portes de la ville ont peine à suffire à la foule de ceux qui sortent.

Si c'était là les bouches inutiles, rien ne serait plus convenable et plus soulageant ; mais les personnes les plus nécessaires, et celles mêmes, que leurs fonctions obligent le plus indispensablement de rester, sont les plus promptes à déserter ; presque tous les intendans de la Santé, ceux du bureau de l'Abondance, les conseillers de ville, les commissaires de police, les recteurs de tous les hôpitaux et de toutes les maisons et œuvres charitables, les commissaires même qu'on vient, n'a que quelques jours, d'établir dans les paroisses et quartiers, pour vaquer au soulagement des pauvres, les artisans de tous métiers, et ceux qui sont les plus nécessaires à la vie, les boulangers, les vendeurs de vivres et denrées, jusques même ceux qui doi-

vent garder les autres et les empêcher de quitter, c'est-à-dire, les capitaines et officiers de ville, qui ont leur compagnie en pied; tout déserte, tout abandonne, tout fuit : bref, M. le marquis de Pilles et MM. les échevins restent presque tous seuls, chargés d'une populace infinie, prête à tout entreprendre dans les extrêmités où elle se trouve réduite par la misère et par la calamité qui multiplie avec le mal.

L'aspect de la ville excite déjà compassion; tout y a l'air de désolation; tous les magasins, toutes les boutiques sont par-tout généralement fermés, la plupart même des maisons, des églises et des couvens; toutes les places publiques sont désertes, et personne n'est plus par les rues que des pauvres gémissans; le port est dans un dérangement total; les galères sont retirées du quai, et renfermées dans une estacade, du côté de l'arsenal, où les ponts sont levés, et de hautes barrières posées, et tous les vaisseaux et bâtimens marchands sont hors de l'amarre et à l'écart.

Cette superbe Marseille, peu de jours avant si florissante, cette source d'abondance, et si on l'ose dire, de félicité, n'est plus que la vraie image de la Jérusalem désolée : heureuse encore si elle en demeurait là, et si le fléau qui a commencé de l'affliger ne la rendait pas, dans moins de quinze jours, le théâtre affreux des plus horribles ravages, que sa fureur ait jamais fait dans aucune ville du monde!

Le 8 août, une foule de populace du quartier St. Jean, vient émutée devant la porte de l'hôtel-de-ville, criant qu'ils veulent du vin, et qu'il n'y a plus personne dans la ville qui en vende : le corps de garde se met en état de les repousser. M. Estelle arrive, et peu après M. Moustier; ils les appaisent, promettent de leur en faire avoir; et en effet, on rend à l'instant une ordonnance portant que tous ceux qui ont du vin aient à le mettre en vente par tout le jour, autrement leurs caves enfoncées, et leur vin vendu par les gardes, qui feront tournée dans les quartiers.

La contagion s'est déjà pour lors répandue, et a gagné par-tout, quelques soins et efforts qu'on ait fait, pour couper les communications, et elle commence de s'échauffer et de faire ravage : il faut pour pouvoir enlever tous les morts, mettre sur le pavé une plus

grande quantité de tomberaux, et sur-tout avoir des corbeaux en grand nombre.

Mais voilà ce qui est tout-à-fait impossible : on a presque déjà usé tout ce qu'il y a dans la ville de gens qu'on a pu sacrifier à ce périlleux métier ; ils n'y durent pas seulement deux jours en vie ; ils prennent d'abord la peste au premier cadavre qu'ils touchent, de quelque précaution qu'on les fasse user ; on leur donne des crocs à manche ; mais la seule approche des cadavres les infecte : on les paie jusqu'à 15 liv. par jour ; mais quelque puissant que soit cet attrait pour des gueux et des misérables, il ne les touche du tout point à la vue d'une mort certaine et inévitable ; il faut courir pour les chercher, et les prendre de vive force, et soit qu'ils se cachent bien, ou qu'ils soient généralement tous morts, on n'en trouve plus aucun, et les cadavres restent cependant dans les maisons, et à la porte des hôpitaux, entassés à piles les uns sur les autres, sans pouvoir en être tirés, et transportés aux fosses.

Que faire dans cette extrêmité ? MM. les échevins ont recours à MM. du corps des galères, et les prient très-instamment de vouloir leur donner des forçats pour servir de corbeaux, avec offre de passer soumission de les leur remplacer, ou d'en indemniser sa majesté : ils ont la bonté, attendu cette absolue nécessité, de leur en accorder vingt-six des invalides du Baigne, auxquels ils promettent la liberté pour les exciter au travail.

On ne peut pas disconvenir qu'on ne doive au secours de ces forçats, c'est-à-dire, de ceux qui ont été accordé dans la suite, une partie du salut de la ville ; mais il faut convenir aussi que pour des échevins qui se trouvent accablés et abandonnés, sans pouvoir se reposer d'aucun soin sur personne, ce sont de fatigans fardeaux que de pareils corbeaux.

Ils sont dépourvus de tout ; il faut les chausser, et cela dans un tems qu'on n'a ni souliers, ni pas même seulement un cordonnier dans la ville ; il faut les loger et nourrir, et personne ne veut ni recevoir, ni approcher, ni communiquer avec des forçats, corbeaux de pestiférés ; il faut être, jour et nuit, à les garder à vue ; ils pillent et volent dans toutes les maisons où ils vont prendre les morts ; et ne sachant ni atteler les tomberaux ni les conduire, ils les renversent à tous momens, les brisent avec les harnois et tout ce qui en

dépend, sans qu'on puisse les faire raccommoder; parce qu'outre qu'on n'a ni charron, ni sellier, ni bridier, personne ne veut plus toucher à des choses qui sont infectées ; et il faut être par-là continuellement à mander, quêter par la campagne des tomberaux que tout le monde cache soigneusement, et demeurer supplantés dans un travail le plus pressant qui puisse jamais être, et qu'ils affectent de faire avec une lenteur et une molesse qui fait enrager.

Dans quelle ville du monde a-t-on jamais vu les consuls être livrés à de telles sollicitudes ? et réduits encore à faire tous les tristes et périlleux offices, auxquels sont contraints de se sacrifier MM. les échevins de Marseille ? puisqu'on va voir bientôt, que pour faire travailler diligemment ces forçats, et leur faire enlever les cadavres pourris et empestés, qu'ils ne sauraient avoir le cœur de toucher, et non pas même d'approcher, sans être vivement pressés et animés ; ils sont obligés de se mettre eux-mêmes à leur tête, et d'aller les premiers partout où l'infection est la plus horrible, les leur faire enlever ; que bien plus M. Moustier est contraint, pendant près de deux mois, de se lever journellement à l'aube du jour, pour leur aller faire atteler les tomberaux, et empêcher qu'ils ne les brisent ; les suivre aux fosses pour qu'ils ne laissent pas les cadavres sur les bords sans les ensévelir ; et le soir les aller faire dételer, conduire les chevaux aux écuries, mettre en place les harnois pour les retrouver le lendemain, et prévenir les inconvéniens qui pourraient interrompre la continuité d'un travail où il y a danger dans la demeure. Les consuls Romains, si remplis de l'amour de leur patrie, n'ont jamais constamment poussé leur zèle jusques-là.

Le 19 août, on choisit, dans toutes les paroisses, des personnes qu'on charge de faire du bouillon pour les pauvres malades, et de le leur distribuer ; et on établit un hôpital particulier, que des cas les plus touchans, que la calamité puisse produire, rendent absolument nécessaire.

Plusieurs femmes nourrices meurent de la contagion, et laissent des enfans au lait, qu'on trouve gémissans dans leurs berceaux en allant prendre les cadavres de leur mère ; personne ne veut les recevoir, ni moins encore les nourrir, ni les secourir. Il ne se trouve plus de pitié en tems de peste, la crainte de prendre cet horrible mal étouffe tous les sentimens de la charité, et ceux même de l'humanité : faut-

il cependant laisser périr tous ces pauvres petits innocens qu'on trouve ainsi de tous côtés, et tant d'autres infortunés enfans de bas âge que la peste rend orphelins ? On prend l'hôpital St. Jacques de Galice, et le couvent des pères de Lorette, qui se trouve vuide par la mort ou la fuite de tous ces religieux, et là on les fait nourrir, ou avec de la soupe, ou en leur faisant traire des chèvres : le nombre de ces infortunés est si grand, que, quoiqu'il en meure tous les jours 30 ou 40, il s'y en trouve toujours 12 ou 1300, par ceux que l'on y porte successivement chaque jour.

Le 20, une partie de ces forçats, qu'on a reçu deux jours auparavant, sont atteints de la peste, et hors d'état de travailler ; on va en demander de nouveau à MM. du corps des galères, qui en accordent encore trente-trois.

Ce jour, presque tous les meûniers et tous les boulangers cessant de travailler, parce que tous les garçons les ont quittés et ont pris la fuite ; ordonnance à ma réquisition pour contraindre les déserteurs à revenir, et pour défendre à ceux qui restent de quitter à peine de la vie. Il ne se trouve plus aucun maçon dans la ville, et il faut faire divers ouvrages aux cimetières et aux hôpitaux : autre pareille ordonnance pour les contraindre à revenir, et une autre encore pour défendre de sortir de la ville la farine et le pain bis, destiné pour la subsistance des pauvres, à peine d'amende et de confiscation.

Le 21 août, la peste commence d'agir avec tant d'ardeur, et le nombre des morts se trouve tout-à-coup si multiplié, qu'on considère qu'il est du tout impossible qu'on puisse venir à bout de les enlever avec les tomberaux, pour les transporter dans les fosses ouvertes hors la ville, parce qu'outre que les tomberaux ne peuvent point aller au haut quartier de St. Jean, ni en plusieurs autres de la vieille ville, dont les rues sont étroites et scabreuses, rues cependant où se trouve le plus grand nombre de cadavres, étant habitées par une fourmilière de populace ; il y a de là, aux fosses hors les murs, un éloignement et une distance qui empêche qu'on puisse parvenir à faire tout le travail qu'il faut pour transporter tant de cadavres, et ne point tomber dans l'inconvénient de les laisser arrérager, et d'avoir par-là une infection générale qui empeste l'air.

Sur cette difficulté et sur plusieurs autres embarrassantes, qui demandent l'avis d'un nombre de personnes judicieuses, M. le marquis

de Pilles et MM. les échevins prient MM. les officiers généraux des galères, de vouloir s'assembler à l'hôtel-de-ville pour leur donner leur avis, et il est délibéré :

1°. Que par les raisons qu'on a observées, et pour éviter les inconvéniens qu'on appréhende, qui seraient funestes, on ensévelira les cadavres tant dans les fosses ouvertes hors les murs, que dans les cavaux des églises des Religieux Jacobins, des Observantins, des grands Carmes et de Lorette ; que ces églises, étant situées dans la haute ville, où il y a le plus de morts, et où les tomberaux ne peuvent pas facilement rouler, on fera faire des brancards avec lesquels les forçats les y porteront ; qu'il sera fait dans chacune un amas de chaux vive, et de barriques d'eau pour jetter dans les cavaux ; et que quand ils seront remplis, on les fera fermer en y employant du ciment en telle sorte qu'aucune infection n'en puisse exhaler.

2°. Qu'il sera mis un homme de confiance avec des gardes à cheval, à la tête des charriots et de chaque brigade de forçats, pour les obliger de travailler diligemment, et les empêcher de s'amuser à voler.

3°. Que pour éviter que les fosses et les divers cimetières où l'on a enséveli de ces cadavres, n'exhalent pas de l'infection faute d'avoir été couverts de toute la quantité de terre et de chaux vive nécessaire ; il en sera fait une revue exacte et générale, pour y en faire remettre à suffisance.

4°. Que manquant de commissaires dans plusieurs paroisses et quartiers, attendu qu'ils ont fui et abandonné, et ne se trouvant pas de personnes pour les remplacer, on obligera chaque couvent de donner des religieux pour servir de commissaires dans ces quartiers qui en sont dépourvus.

5°. Que pour empêcher la communication, M. l'évêque sera prié de faire cesser tous offices dans les églises.

6°. Que pour contenir et intimider la populace, on fera dresser des potences à toutes les places publiques de la ville.

Le lendemain 22 août, MM. les échevins apprenant au conseil de marine l'augmentation de la maladie, le supplient d'agréer que toutes les affaires demeurent désormais suspendues, pour qu'on ne pense plus entièrement qu'à ce qui regarde la santé : quand la peste s'enflamme ainsi dans une ville, chacun se regardant à-peu-près comme

à l'agonie de la mort, n'est plus en état de s'appliquer qu'à ce qui tend à sa conservation.

Tout manque cependant dans la ville, jusques aux choses qui y abondent le plus ordinairement ; il ne s'y trouve pas seulement de la toile pour faire des paillasses pour les hôpitaux, quoique pour en chercher on fasse ouvrir et fouiller tous les magasins et toutes les boutiques ; le bruit de la peste a écarté tout ce qui vient journellement dans le port de toutes les parties du monde ; et on est obligé d'écrire à M. le premier président, pour le prier de vouloir bien envoyer tout ce qui s'en trouvera à Aix, et même des souliers pour donner aux forçats, n'y ayant aucun cordonnier à Marseille pour en faire.

Sans les secours qu'il a la bonté de donner à MM. les échevins, sans l'attention qu'il a à leurs besoins, et à les aider de toutes choses, ils seraient certainement dans mille étranges inconvéniens : deux ou trois fois du jour ils prennent la liberté de lui écrire, et c'est toujours pour quelque chose de plus fatigant, et toujours avec une égale bonté il pourvoit à tout, jusques aux choses qui sont beaucoup au-dessous de son ministère : et comme si ce n'était point assez de se voir occupé nuit et jour de tant de peines et de soins, pour le salut de cette ville infortunée, il prend encore celui de s'y reproduire (pour ainsi dire) par le ministère de M. Rigord, son subdélégué, qui agit avec tant d'ardeur, d'application et de zèle, qu'il voit le feu de la peste dans sa propre maison, et périr à ses côtés son épouse, sa famille, ses commis et tous ses domestiques, sans que tous ces coups de foudres, et toutes ces horreurs l'ébranlent, ni le tirent un moment de son application continuelle à travailler au besoin de la ville.

Ce jour, sur l'avis que plusieurs boulangers, pour couvrir leur évasion, ont remis leurs fours à leurs garçons, qui n'y sont que par figure : ordonnance à ma réquisition pour les contraindre de venir les reprendre, avec défense de les quitter à peine de la vie. Autre ordonnance pour obliger pareillement les intendans de la Santé, ceux du bureau de l'abondance, les conseillers de ville, et tous autres officiers municipaux, de revenir dans les 24 heures à peine de 1000 l. d'amende, et d'être déclarés incapables de toutes charges municipales.

Ce même jour, M. l'évêque à qui M. le marquis de Pilles avait fait savoir la délibération prise dans l'assemblée du jour précédent, lui marque par une lettre plusieurs raisons qui s'opposent à faire ensévelir les cadavres dans les cavaux des églises des couvens qu'on y a destiné.

Sur quoi M. le marquis de Pilles, ayant prié MM. les officiers généraux des galères, de vouloir se rassembler à l'hôtel-de-ville avec MM. les échevins et quelques autres citoyens zélés ; après avoir bien examiné et pesé les raisons contenues dans cette lettre, avec celles qui les ont déterminés de prendre le parti de faire ensévelir dans les églises, qui sont la nécessité absolue et indispensable qu'il y a de le faire, il est unanimement résolu que la délibération tiendra ; mais que l'exécution en sera suspendue pour 24 heures, pour voir si dans cet intervalle la mortalité viendra à diminuer, en sorte qu'on puisse s'en passer ; que cependant sans aucun retardement, on disposera avec diligence les cavaux de ces églises, et qu'on y fera charrier toute la chaux et l'eau nécessaire.

Le 23, s'agissant d'y travailler, comme toutes ces églises se trouvent fermées, et que ces religieux refusent de les ouvrir, M. Moustier s'y porte, les fait ouvrir, et y fait charrier toute la quantité de chaux et de barriques d'eau qu'il faut : pour faire les brancards, faute de menuisier, il fait travailler les premiers qu'il trouve : on tire service de tout dans les besoins pressans, quand on sait prescrire et commander.

Ce jour, bien loin que la mortalité diminue, près de mille personnes meurent ; et comme on voit qu'il n'y a plus à hésiter d'enterrer dans les Eglises ; qu'autrement on va se trouver successivement surchargé de cadavres et qu'on ne pourra plus venir à bout de les enlever ; on dispose toutes choses pour que le lendemain matin on puisse y travailler par-tout dans le même tems ; et Mrs. du Corps des Galères ont la bonté de donner pour cela, un renfort de 20 forçats encore.

Le lendemain 24 août, pour qu'on fasse toute diligence, et qu'on ne ralentisse pas dans un travail qui rebutte par le danger et par l'horreur de la mort, M. Moustier y va lui-même, pressant et animant les forçats, autant par son intrépidité et par son courage, que par ses mouvemens ; et lorsque les cavaux sont remplis, et qu'on y

a

a jeté toute la chaux vive et l'eau nécessaire, il prend soin de les faire boucher et d'en faire cimenter toutes les fentes et jointures.

M. le marquis de Pilles et les autres échevins agissent et courent cependant d'autre côté pour mettre à exécution toutes les autres choses qui ont été résolues par la délibération.

Ils établissent des gens les plus de confiance qu'ils peuvent trouver, pour aller à cheval avec des gardes à la tête des Tomberaux et de chaque brigade de forçats; mais ils ne durent guère à ce périlleux métier, et ils sont bientôt contraints eux-mêmes de s'y mettre à leur place.

Ils n'ont pas besoin d'aller prier M. l'évêque de faire cesser les offices dans les églises, elles sont déja toutes généralement fermées; il n'y a presque plus de messes aucune part, plus d'administration de sacremens, plus même de sonneries de cloches, tous les ecclésiastiques ont pris la fuite, et une partie même des curés.

Pour de religieux, il ne leur est pas possible d'en trouver pour faire les fonctions de commissaires dans les quartiers qui en sont dépourvus; les uns ont déserté, les autres sont déja morts, et il n'en reste pas autant qu'il en faut pour aller confesser; il n'y a que le père Milay jesuite, qui ne trouvant jamais trop à faire pour remplir ce saint zèle et cette fervente charité dont il a toujours été animé, vient leur offrir de se charger des fonctions de commissaire à la rue de *Lescale* et à tous ses environs, département que personne n'a jamais osé prendre, parce que c'est le siège le plus enflamé de la peste, et qui est même comme interdit et barricadé avec des corps-de-gardes aux avenues, pour que personne n'y entre n'y n'en sorte; ils y établissent ce saint religieux qui, depuis le commencement de la contagion, y a toujours confessé les pestiférés; il y fait des actes de piété qui sont plus qu'héroïques; mais la peste ne l'épargne pas long-tems, et ravit à la religion ce nouvel apôtre.

Ils vont ensuite faire la revue des fosses et des cimetières, spectacle certainement horrible à voir, et dangereux à approcher, tout ce nombre infini de cadavres pestiférés qu'on y jette accuellement, y étant encore tous découverts, entassés à milliers les uns sur les autres.

Autre fois les gouverneurs et les consuls, pendant tout le tems de la contagion, demeuraient enfermés dans l'hôtel de ville avec de très-grandes précautions; tous ceux qui ont fait des régimes pour les

villes affligées de la peste l'ont prescrit de la sorte, jugeant que les magistrats devaient être plus soigneux que tous autres, de conserver leur vie et leur santé.

Ici cependant M. le marquis de Pilles et MM. les échevins ne pensent seulement qu'à conserver la vie et la santé d'autrui, exposant et sacrifiant par-tout sans ménagement la leur propre, et ils sont tant la nuit que le jour sur le pavé, par-tout où ils voient que le danger peut éloigner les autres.

Ils vont ensuite à MM. du corps des galères leur remontrer qu'il s'agit du salut commun, que tous les forçats qu'ils leur ont déja accordés, sont presque morts, et que le nombre des cadavres dont toute la ville se trouve remplie étant excessif, il ne sauraient être enlevés, s'ils n'ont la bonté de leur en accorder un nombre suffisant à pouvoir faire un coup de main.

M. le commandeur de Rancé, lieutenant-général-commandant les galères, M. de Vaucresson intendant, et tous MM. les officiers généraux, sont touchés de ce triste état où ils voient Marseille ; ils en composent une trop noble et trop éminente partie, pour n'être pas sensibles de la voir tout-à-fait périr ; ils ont montré en toute occasion leurs bonnes intentions, et en celle-ci il n'en est aucun qui pour s'aider à la sauver n'eût sacrifié sa propre vie. Mais n'ayant point encore reçû des ordres pour cela du conseil de Marine, ils font difficulté de donner une aussi grande quantité de forçats qu'il faudrait, et n'en veulent accorder que quatre-vingt, et c'est encore avec protestation que ce sont les derniers, et qu'ils n'en donneront pas davantage.

Cette protestation met fort en peine MM. les échevins, et les oblige à s'évertuer plus que jamais pour tirer de ces forçats le plus de services qu'il sera possible. M. Moustier ne se contente pas de continuer le pénible soin de leur logement et de leur subsistance, et d'aller le matin les mettre au travail et leur faire atteler les tomberaux ; mais il se met à la tête de la plus grosse brigade, les mène aux endroits les plus inabordables, où sont les plus gros monceaux de ces cadavres pourris, et les anime à les enlever, ou entiers, ou à pièces.

On écrit cependant au conseil de marine, pour supplier très-humblement son altesse royale de vouloir mander des ordres pour en faire

donner tout autant qu'il faudra ; et en même-tems comme la ville manque de tout, qu'il n'y a pas de la viande pour faire du bouillon aux malades, et que la faim tue ceux que la peste pourrait épargner, de vouloir ordonner aux provinces voisines d'y envoyer du secours pour la subsistance du peuple.

Le 29 août, plusieurs ordonnances sont rendues à ma réquisition.

1°. Tous les balayeurs de rues ont déserté depuis le commencement de la contagion, crainte qu'on ne les fasse servir de corbeaux, toute la ville depuis deux mois est remplie de fumier et des ordures empestées qui y croupissent ; ordonnance pour les obliger de revenir à peine de la vie.

2°. De toutes les maisons on jette dans les rues, les matelats, les paillasses, les couvertures, hardes et haillons, qui ont servi aux pestiférés, le passage en est bouché par-tout ; ordonnance pour le défendre, et obliger de traîner le tout sur les places publiques, et de l'y brûler sur le champ à peine de prison.

3°. Faute de portefaix et crocheteurs, on ne peut pas seulement faire charrier dans les magasins, le bled que les bateaux apportent de la barrière de *Lestaque* ; ils sont tous au service des particuliers réfugiés dans le terroir. Ordonnance pour les obliger de quitter, et venir exercer leur métier dans la ville à peine de la vie, et défenses aux particuliers qu'ils servent de les retenir, à peine de 3000 liv. d'amende et de prison.

4°. Faute d'âniers, les boulangers ne peuvent pas faire transporter le bois que la ville leur fournit ; et tous les particuliers sont dans le même inconvénient ; ordonnance pour contraindre ces âniers de revenir avec leur bêtes, à peine de la vie.

Le même jour, la chambre des vacations instruite que les intendans de la santé, et les commissaires établis dans les parroisses et quartiers qui ont déserté, n'obéissent point aux ordonnances de MM. les échevins, et ne reviennent pas ; arrêt qui leur enjoint de se rendre incessamment à leurs fonctions, à peine de la vie.

Tous ces arrêts et toutes ces ordonnances ne manquent pas d'être bien publiés à son de trompe, et d'être affichés, tant à tous les carrefours et places de la ville, que dans tous les quartiers du terroir ; mais tout cela n'opère du tout rien ; la peur de la peste est si forte et si terrible, que le canon même ne serait pas capable de la vaincre.

Aussi est-il presque impossible que le cœur tienne ferme à toutes les horreurs, à tous les affreux spectacles qui se présentent aux yeux dans cette infortunée ville, et aux épouvantables effets du fléau furieux, qui semble menacer de ne pas assouvir sa fureur, par la seule mort et par l'extinction générale de tous ses habitans, mais par sa destruction et sa ruine totale, en rendant toute sa vaste enceinte, un lieu imbibé de pourriture et de venin, qui soit pour toujours inhabitable au reste des hommes.

De quel côté que l'on jette les yeux, on voit les rues toutes jonchées des deux côtés de cadavres qui s'entretouchent, et qui étant presque tous pourris, sont hideux et effroyables à voir.

Comme le nombre des forçats qu'on a pour les prendre dans les maisons, est de beaucoup insuffisant, pour pouvoir dans tous les quartiers les en retirer tous journellement, ils y restent souvent des semaines entières, et ils y resteraient encore plus long-tems, si la puanteur qu'ils répandent, et qui empeste les voisins, ne les déterminait, pour leur propre conservation, et pour éloigner d'auprès deux cette peste, de faire un effort sur eux-mêmes, et d'aller les tirer des apartemens où ils sont, pour les traîner sur le pavé : ils vont les prendre avec des crocs, et les tirent loin avec des cordes jusques à la rue ; ils le font pendant la nuit, pour être libres de les traîner le plus loin qu'ils peuvent de leurs maisons, et de les laisser étendus devant celle d'un autre, qui frémit le lendemain matin d'y trouver cet hideux objet qui l'infecte, et lui porte l'horreur et la mort.

On voit tout le cours, toute les places publiques, tout le quai du port, traversés de ces cadavres qui y sont à monceaux, entassés les uns sur les autres : la place de la loge, et les palissades du port, n'en sont pas moins jonchées, par le nombre continuel qu'on y en débarque des vaisseaux et des bâtimens, qui sont tous remplis de ces familles effrayées que la peur y a fait réfugier, dans la fausse croyance que le feu de la peste n'irait pas les atteindre au milieu de l'eau.

Sous chaque arbre du cours et des places publiques, sous l'auvent de chaque boutique des rues, on y voit entre tous ces cadavres un nombre prodigieux de pauvres malades, et même de familles toutes entières, étendus misérablement sur un peu de paille, ou sur de mauvais matelas : les uns sont dans une langueur qui n'attend plus qu'une mort secourable, les autres ont l'esprit troublé par l'ardeur du

venin qui les consume et les dévore, implorant les secours des passans, tantôt par de plaintes touchantes, tantôt par des gémissemens que les douleurs où la frénesie leur font pousser. Il exhale d'entre eux une puanteur qui est insuportable ; et comme si le mal dont ils sont atteints, n'était pas assez terrible et assez cruel, ils souffrent toutes les rigueurs de la disette et de la misère publique, qui semblent être de concert avec la peste, pour faire souffrir tout-à-la-fois plusieurs morts à ces malheureux, qui périssent misérablement sous les lambeaux dont ils sont couverts, et augmentent à chaque moment le nombre des morts qui les environnent. Le cœur se fend d'y voir tant de pauvres et malheureuseuses mères, qui ont à leur côté les cadavres de leurs enfans qu'elles ont vû expirer sous leurs yeux sans pouvoir leur donner aucun secours ; et tant de pauvres petits enfans qui sont encore attachés aux mamelles de leur mères, qui ont aussi expiré en les tenant serrés entre leurs bras, suçant sur ces cadavres le reste du venin qui va bientôt leur faire avoir un sort égal.

Si quelque espace se trouve encore dans les places et dans les rues, il est rempli de hardes et de meubles pestiférés, que l'on jette de par-tout des fenêtres des maisons, lesquels ni l'aissant aucun vuide, font qu'on ne trouve pas seulement à mettre le pied pour pouvoir passer.

Tous les chiens et les chats que l'on tue, sont par surcroit entremêlés par-tout, avec les cadavres, les malades et les hardes pestiférées, et ces charognes sont horribles dans l'enflure extraordinaire que leur cause la pourriture ; tout le port est rempli de celles des environs qui y sont jetées, et semblent n'y surnager, que pour mieux joindre leur puanteur à l'infection générale qui est dans toute la ville, qui saisit le cœur, l'esprit et les sens.

Si l'on rencontre quelque personne sur le pavé, se sont des personnes livides et languissantes, dont l'ame a presque déja abandonné une partie du corps, ou que la violence du mal a mis dans le délire ; qui errant sans savoir où, tant qu'elles peuvent se soutenir, tombent bientôt accablées de faiblesse, et ne pouvant plus se relever, expirent au lieu même de leur chûte, où elles restent dans des attitudes si étranges et si contorsionnées, qu'elles font connaître l'ardeur du venin qui a frappé leur cœur. Il en est même d'agitées par de si violens transports, qu'elles s'égorgent elles-mêmes, se précipitent dans la mer.

ou se jettent des fenêtres de leur maison ; pour mettre fin à leurs peines , et prévenir la mort qui ne peut tarder long-tems.

On entend de tous côtés que cris , que pleurs , que plaintes , que sanglots , que gémissemens , que désolation , qu'effroi , que désespoir : pour concevoir toutes ces horreurs , il faut se représenter tous les maux et toutes les misères humaines ; et l'on ne peut s'exposer à les voir de près , sans se livrer ou à la mort , ou à des effrois et à des inquiétudes les plus terribles.

Le 30 août , ces monceaux de cadavres qu'il y a par toute la ville , ont encore grossi de beaucoup par les nouveaux ; une seule nuit y en ajoute toujours plus de mille ; et voilà cependant qu'on est tout-à-fait sans forçats ; ils se trouvent tous morts , ou attaqués de la maladie , sans qu'on puisse plus en demander de nouveaux , après la protestation que MM. des galères ont faite , qu'ils n'en donneraient pas davantage.

Que faire dans une situation si désolante ? MM. les échevins s'adressent à leur recours ordinaire , M. le premier président ; et en le priant de dépêcher pour eux un courrier à la cour , pour obtenir la grace de son Altesse royale , qu'elle envoie des ordres pour qu'on leur en donne tout autant qu'ils en auront besoin ; ils le suplient de vouloir en même-tems écrire à M. le commandeur de Rancé , et à M. de Vaucresson , pour les porter à leur en accorder cependant au moins encore une centaine.

Le dernier août , il n'est pas possible que les hôpitaux de peste soient assez grands pour recevoir le nombre prodigieux et presque infini de malades qui s'y présentent en foule : si-tôt que dans une maison une personne se sent frappée de ce mal , elle devient à l'instant un objet d'horreur et deffroi à ceux mêmes qui lui sont les plus proches ; la nature oublie d'abord toutes ses obligations ordinaires , et les loix de la chair et du sang , moins fortes que la crainte d'une mort certaine , plient honteusement et sans la moindre résistance.

Comme le mal qui a attaqué celui-là , menace de les attaquer eux-mêmes ; que la contagion suit et se communique avec une extrême précipitation ; que le danger est presque égal en celui que l'on voit souffrir , et en ceux qui sont à ses approches , et qu'on ne peut avoir en le secourant que la malheureuse consolation de se survivre de quelques jours ; ils prennent d'abord le barbare parti , ou de le jeter

hors la maison, ou d'en fuir et d'en déserter eux-mêmes, et de l'y abandonner tout seul sans aide ni secours, livré à la faim, à la soif, et à tout ce qui peut rendre la mort plus dure et plus cruelle.

Les femmes en usent ainsi envers leurs maris, les maris envers leurs femmes, les enfans envers leurs père et mère, et ceux-là envers leurs enfans : vaine précaution que l'amour de la vie et l'horreur de la mort leur inspire ; ils ont déja reçu, lorsqu'ils s'y déterminent, les impressions subtiles du funeste venin dont ils veulent se garantir ; ils en sentent bientôt et l'ardeur et la force ; une mort prompte est la punition de leur cruelle lâcheté, on a pour eux la même dureté ; on les met à leur tour à la rue, ou on les laisse seuls dans leurs maisons à périr sans aucun secours.

C'est de là que l'on voit ce nombre infini de malades, de tout sexe, de tout âge, de tout état et condition, qui se trouvent couchés et étendus dans les rues et dans les places publiques : si tous ne sont pas jetés cruellement hors leur propre maison par leurs parens ou par leurs amis, ils préviennent eux-mêmes leur cruauté, pour ne demeurer pas exposés à y être abandonnés par leur fuite, et vont se présenter aux hôpitaux, où, ne pouvant point être reçus, ni même aborder de bien loin, par la multidude de ceux qui les ont dévancés, et qui les ayant déja trouvés entièrement remplis, se sont couchés sur le pavé et en occupent toutes les avenues ; ils sont contraints d'aller chercher place plus loin parmi les cadavres pourris, dont la vue et la puanteur servent à leur procurer la mort, qui est la seule fin de cette maladie.

A des extrêmités si touchantes, MM. les échevins redoublent leurs mouvemens pour avancer le travail du nouvel hôpital qu'ils font faire dans les allées du grand jeu de mail ; et cependant ils font dresser de grandes tentes sur cette esplanade hors la ville, qui est entre la porte des fainéans et le monastère des capucines, sous lesquelles ils font mettre tout autant de paillasses qu'il peut y en demeurer ; et à peine sont-elles dressées, et les paillases jetées en place, qu'elles sont remplies de tant de pauvres pestiférés, qu'ils s'y mettent plusieurs sur une seule : il en faudrait un trop grand nombre pour en avoir pour tous, et l'on a le malheur de manquer de tout et de ne pouvoir trouver ni de la toile, ni de la paille pour en faire.

Le premier septembre, M. le premier président ayant eu la bonté d'écrire à M. le commandeur de Rancé, et à M. de Vaucresson,

pour les prier de vouloir bien encore accorder 100 forçats à MM. les échevins ; ils les leur envoient aussitôt ; et il ne s'en est jamais fait un plus fort usage ; car M. Moustier émû par l'extrêmité où se trouvent les choses, se mettant d'abord à la tête de ces nouveaux forçats avec onze charriots, leur fait enlever tant qu'ils durent, plus de 1200 cadavres par jour.

Le deuxième, pour que ce travail se fasse avec moins de difficulté ; comme les cadavres qui sont enfermés dans les maisons, sont ce qui fait perdre le plus de tems aux forcats pour les y aller prendre ; que même se trouvant presque tous pourris, par le long-temps qu'on les y laisse, ils ne peuvent les tirer qu'à pièces ; et pour empêcher d'ailleurs les pilleries que ces forçats font dans les maisons, où n'y ayant personne, ils pillent tout ce qu'ils trouvent : ordonnance à ma réquisition, pour qu'aussitôt qu'il y aura un mort dans une maison, ceux qui y seront, soient tenus de les descendre à la rue, en usant de toutes les précautions requises et nécessaires.

M. le marquis de Pilles est si peu soigneux de lui-même, qu'il laisse d'abord établir le principal hôpital de peste (qui est celui des convalescens), à quatre pas de son hôtel. M. Estelle va avec si peu de crainte pendant la nuit au transport des cadavres à la rue de *Lescale*, que glissant sur le pavé, il ne manque que d'un travers de doigt, d'embrasser le cadavre d'un pestiféré qui est à terre devant lui. M. Moustier se joue tellement des périls qui font frémir, qu'un emplâtre fumant du pus du bubon d'un pestiféré jeté d'une fenêtre, lui tombe sur le visage et se collant à sa joue, il le détache de sang-froid, et ne fait que se sécher avec son éponge à vinaigre, sans que cela le fasse reculer d'un pas, et l'empêche de passer outre aux expéditions près lesquelles il est ; et c'est ainsi à-peu-près des autres.

Le 25 août, le feu de la peste est par tous les quatre coins de la ville, et y devient dans sa pleine fureur ; et depuis lors jusqu'à la fin de septembre, elle continue toujours de même, agissant tout comme la foudre, donnant par-tout, entraînant tout, renversant tout, et tuant chaque jour plus de mille personnes : sa violence n'attaque qu'en foule, et sa fureur porte mille morts à la fois.

Voilà par conséquent les hôpitaux de peste qu'on a fait, insuffisans à recevoir tous les pauvres malades : on délibère d'en faire un nouveau qui soit capable de tout contenir ; et n'y ayant ni hors, ni dans la

ville

ville aucun édifice assez grand ni assez vaste pour cela ; on résout de le faire (ainsi que l'avaient conseillé MM. les médecins de Montpellier), dans les allées du grand jeu de mail, qui est hors la porte des fainéans, attenant au couvent des augustins réformés, avec des charpentes qu'on couvrira de grosses toiles cotonines : nouvel embarras pour MM. les échevins, d'avoir à fabriquer un pareil hôpital, sans pouvoir compter sur l'aide ni sur le secours de personne, et sans même avoir aucun ouvrier ; car tous généralement ont pris la fuite.

Le 26, la chambre des vacations apprenant que presque tous les boulangers de Marseille ont déserté, et voulant prévenir l'extrémité où cette pauvre ville sera réduite, si dans une telle conjoncture de tems, on n'y fait plus les cuites de pain nécessaires, elle rend un arrêt, portant injonction à tous les boulangers et mitrons qui ont quitté, de revenir à peine de la vie, et aux consuls des lieux où ils peuvent s'être réfugiés, de les dénoncer à peine d'amende et autre punition.

Toutes les boutiques de regratiers et revendeurs se trouvant fermées, et le Peuple ne trouvant plus à acheter les choses nécessaires à la vie ; ordonnance à ma réquisition pour les obliger à les ouvrir dans 24 heures, autrement enfoncées.

Le 27, la chambre des vacations touchée de l'état de Marseille, et de ce que le Peuple y souffre, rend un autre arrêt, portant injonction à tous les ouvriers marchands et magasiniers d'ouvrir leurs boutiques et magasins dans les 24 heures, à peine de la vie.

Ce jour M. le marquis de Pilles, qui depuis le commencement de la contagion a toujours été continuellement à l'hôtel-de-ville, et partout où son zèle le porte, c'est-à-dire, où il se trouve le plus de dangers et de difficultés, sans ménager sa vie en rien, cède enfin aux accablantes fatigues qu'il s'est données, tombe malade hors d'état de sortir de son hôtel ; la crainte de perdre un gouverneur-viguier dont le nom, le mérite, et la personne, sont en vénération à Marseille, met en alarme généralement tout le monde.

Le 28, la peste redouble toujours ses plus cruels ravages, et toute

la ville n'est plus qu'un vaste cimetière, qui n'offre à la vue que le triste spectacle de corps morts entassés à monceaux les uns sur les autres.

Dans ce triste et déplorable état, mille choses sont à faire, mille besoins à pourvoir, et l'on ne peut tirer secours de personne; les gens du terroir sont sourds à tout ce qu'on leur demande; on ne peut, par nul ordre, les réduire à venir seulement apporter de la paille pour remplir les paillasses des hôpitaux, et du foin pour les chevaux des tomberaux : MM. les échevins qui voient qu'ils ne pourront venir à bout de rien que par la force, supplient M. le premier président de leur procurer le secours de quelques cents hommes de troupes réglées.

Ce même jour, arrêt de la chambre des vacations, portant injonction aux recteurs de l'hôtel de dieu de la charité, des enfans abandonnés, des maisons des répenties et du refuge, aux capitaines de ville, aux médecins nommés pour les hôpitaux, et à toute sorte d'intendans et officiers-municipaux, de se rendre à Marseille à leur devoir, autrement déclarés incapables de charges publiques, et condamnés à 1000 liv. d'amende.

Le 3 septembre, MM. les échevins se trouvent à l'hôtel de ville presque tous seuls, avec le Sr. Capus, Archivaire, (le Sr. son fils ainé, qu'on ne peut pas méconnaître à ses mérites et à ses vertus, et qui depuis le commencement de la contagion, l'aide à soutenir le redoublement d'affaires qu'il y a à ses bureaux), le Sr. Boüis, caissier, et moi : sans y avoir plus ni gardes, ni domestiques, ni aucune personne de commandement. On peut assez juger des furieux ravages que la peste a déja fait dans cette grande ville, par ceux qu'elle a fait dans ce seul hôtel, puisqu'il y est péri plus de 500 personnes; savoir, 30 gardes, à qui on a donné la bandolière, tous les gardes de la police, tous les capitaines de ville à l'exception d'un seul, tous les lieutenans excepté deux, presque tous les Capitaines, lieutenans et gardes des cinq brigades du privilège du vin, tous les sergens de guet et de patrouille, 350 hommes de compagnies de la garde, et tous les valets de ville, destinés à servir les magistrats, qui se voient ainsi seuls et dénués de tout.

Les hommes ne sont déja plus que des ombres; ceux qu'on voit aujourd'hui bien sains, on les voit le lendemain passer sur les tom-

beraux ; et ce qui est le plus étrange, ceux qui sont les plus renfermés dans leurs maisons, et les plus attentifs à n'y rien recevoir qu'avec les précautions les plus exactes, la peste les y va attaquer, et s'y glisse on ne sait comment.

Le 4, rien n'est plus déplorable, que de voir ce nombre infini de malades et de moribonds, dont toute la ville se trouve remplie, autant privés des secours spirituels que des temporels, et réduits au triste et malheureux sort de mourir presque tous sans confession.

Il ne manquait pas à la vérité de ministres du seigneur, tant du clergé séculier que régulier, qui s'étaient dévoués à sacrifier leur vie pour le salut des âmes, et à assister et confesser les pestiférés : il ne manquait pas même de saints héros, (car il faut appeler de ce nom, tous les Capucins, et Jésuites des deux maisons de St. Jaume et de Ste. Croix, et même tous les Observantins, tous les Récolets et quelques autres), qui, avec un courage plus qu'héroïque, une ardeur, une charité, et un zèle infatigable, couraient par-tout, et se précipitaient même pour aller dans les maisons les plus abandonnées et les plus empestées, dans les rues et les places les plus traversées de cadavres pourris, et dans les hôpitaux les plus fumans de la contagion, confesser les pestiférés, les assister à la mort, et recueillir leurs soupirs contagieux et empoisonnés, tout comme si c'étaient de la rosée.

Mais ces sacrés ouvriers, qu'on peut bien regarder comme de vrais martyrs (puisque ceux qui dans Alexandrie sous l'épiscopat de St. Denis, eurent la charité d'assister les pestiférés, furent honorés de la gloire du martyre), la mort les a presque déja tous enlevés, lorsque dans une si grande mortalité leur secours est le plus nécessaire : 42 Capucins ont déja péri ; 21 Jésuites, 32 Observantins, et 29 Récolets : de plus, 10 Carmes déchaussés, 22 Augustins réformés, et tous ceux des grands Carmes, des grands Trinitaires, des Trinitaires réformés, des Religieux de l'Orette, de la Mercy, des Dominicains, et des grands Augustins, qui avaient resté dans leurs couvens, outre plusieurs prêtres séculiers, et la plupart des vicaires, des chapitres et des paroisses.

Dans une si grande extrêmité, M. l'évêque réclame ceux, qui par leur caractère particulier, et par le titre de leurs bénéfices, sont dans l'obligation indispensable de confesser et d'administrer les remèdes spirituels aux mourans ; et qui, frappés d'une honteuse terreur, ont

lâchement cherché leur salut dans la fuite, sans se mettre en peine du salut d'autrui.

Quand leur propre devoir n'eût pas été capable d'alumer dans leur cœur ce feu de charité dont ils doivent brûler, le seul exemple de ce saint prélat, devait constamment l'exciter : en vain, dès le commencement de la contagion, on le presse de sortir de la ville pour tâcher de se conserver au reste de son diocèse ; il rejette tous ces conseils, et n'écoute que ceux que lui inspire l'amour que le souverain pasteur lui à donné pour son troupeau ; il reste avec une fermeté inébranlable, résolu de donner sa vie pour le salut de ses brebis, dès que dieu voudra la lui demander.

Il ne se borne pas à rester aux pieds des autels prosterné, et à lever les mains au ciel, pour demander à dieu la grace de vouloir appaiser sa colère ; sa charité est active ; il est tous les jours sur le pavé dans tous les quartiers de la ville, et va par-tout visiter les malades dans les plus hauts et les plus sombres apartemens des maisons ; dans les rues à travers les cadavres ; sur les places publiques, sur le port, sur le cours ; les plus misérables, les plus abandonnés, les plus hideux, sont ceux auxquels il va avec le plus d'empressement, et hume ces souffles mortels qui portent le poison dans le cœur ; il les approche, les confesse, les exhorte à la patience, les dispose à la mort, verse dans leurs ames des consolations célestes, en leur représentant le bonheur de la souffrance et de la pauvreté, et laisse à tous des fruits abondans de sa généreuse charité, répandant de l'argent partout, et sur-tout en secret sur des pauvres familles désesperées, qu'une sainte curiosité lui fait rechercher pour les soulager ; plus de 25 mille écus ont déja coulé de ses mains, et il cherche encore à tout engager pour en pouvoir répandre davantage : mais il ne faut pas révéler ce que son humilité prend soin de cacher, il faut le laisser sous les voiles qu'elles lui fait tirer pour le couvrir.

La mort a respecté ce nouveau Charles Borromée ; elle l'a toujours environné, et fauché presque jusques sous ses pieds ; la peste gagne son palais, la plupart de ses officiers et domestiques en sont frappés ; il est contraint d'aller prendre retraite en l'hôtel que M. le premier président a, à Marseille ; la peste l'y poursuit encore, et n'attaque pas seulement le reste de ses domestiques, mais deux personnes qui lui sont très-chères par leur mérite distingué, et qui sont ses aides

dans ses saintes peines, le père de la Fare, Jésuite, et le Sr. Bougerel, chanoine de la major ; s'il a la consolation de voir échapper le premier, il a la douleur de voir expirer l'autre : tout cela cependant ne l'ébranle pas, ni ne supplante d'un moment aucune des fonctions de sa charité fervente ; il court toujours par-tout visiter les pestiférés.

Mais la peste moissonne trop rapidement, pour qu'avec le débris des confesseurs qui restent, il puisse pourvoir et suffire à tout : il faut un plus grand nombre d'ouvriers ; et les chanoines de la collégiale St. Martin, et quelques-uns de celle des Accoules, les bénéfices desquels sont curiaux, et qui ont fui, sont ceux qu'il réclame, pour venir confesser chacun dans le district de leurs paroisses.

MM. les échevins qui voient tous ces curés sourds à la voix de leur évêque, et insensibles à la perte de l'ame de leur paroissiens, donnent requête à ce prélat, pour ordonner qu'injonction leur soit faite de venir incessamment à leur devoir, autrement leurs bénéfices déclarés vacans, et pourvu à la nomination d'autres sujets capables pour les remplir.

Le 5 septembre, les prud'hommes des pêcheurs pouvant être de quelque utilité, et trois ayant pris la fuite ; ordonnance à ma réquisition pour les obliger de revenir, à peine de 3000 liv. d'amende, et d'être déclarés incapables de leur charge.

Ce jour, MM. les échevins consternés de l'excès de la mortalité, et de l'horrible état où se trouve la ville, soupirant après les dépêches qu'ils ont faites à la cour, pour avoir les secours qui leur sont nécessaires, écrivent à M. le Maréchal de Villars pour le suplier très-instamment de vouloir bien les appuyer : cet illustre gouverneur, qui, entre toutes les villes de son gouvernement de provence, a toujours honoré Marseille d'une affection particulière, est si touché d'apprendre qu'elle est dans une désolation si extrême, qu'il mande qu'il est résolu de venir pour la secourir, si son altesse royale veut bien l'agréer.

Le 6, MM. les échevins se voient dans les plus affreuses de toutes les extrémités : les derniers forçats que MM. des galères leur ont accordés à la prière de M. le premier président, se trouvent déjà ou morts, ou tous attaqués de la maladie ; et quelques efforts extraordinaires que M. Moustier ait fait tous les jours précédens pour enlever des cadavres plus qu'il n'est possible, il en reste pourtant encore sur le pavé des rues plus de 2000, sans compter ceux qui sont par-tout dans les

maisons : ils voient donc que s'ils en restent là sans avoir de nouveaux forçats, et que MM. des galères ne se relâchent pas de leur en donner encore, du train que la mortalité continue d'aller, il y aura dans moins de huit jours, plus de 15 mille cadavres sur le pavé, tous pourris, par où on sera tout-à-fait contraint de sortir de la ville, et de l'abandonner peut-être pour toujours à la pourriture, au venin, et à l'infection qui y croupira.

Sur cela, ils s'assemblent avec le peu de citoyens qui se trouvent encore, du nombre desquels sont deux intendans de la santé qui n'ont jamais lâché le pied, le Sr. Rose l'ainé, et le Sr. Roland : on propose divers expédiens : les uns veulent que pour se défaire de ces cadavres et de tous ceux qu'il y aura journellement, on ouvre un grand fossé tout le long de chaque rue, pour les y jeter tous dedans ; mais deux choses s'y opposent ; l'une qu'on ne saurait ouvrir ces fossés dans les rues, sans couper en même-tems tous les conduits des fontaines qui y passent ; et l'autre qu'il faudrait avoir plus de 10 mille hommes, pour pouvoir ouvrir promptement tant de fossés dans une si vaste ville, tandis qu'on n'a qui que ce soit en état de rien faire, outre que personne ne voudrait jamais fossoyer dans les rues, étant actuellement pavées de ces cadavres pestiférés, crainte de s'infecter en les touchant : les autres veulent qu'on laisse tous les cadavres où ils sont, dans les rues, dans les places publiques et dans les maisons ; que là les couvrant avec de la chaux vive, on les laisse consumer sur les lieux ; et que tout le long de chaque rue, on fasse charrier telle quantité de la chaux, qu'on puisse ainsi y faire consumer tous ceux qu'il pourra y avoir dans la suite : mais plusieurs choses s'opposent aussi à cela : où pouvoir prendre tant de la chaux pour consumer tant de cadavres ? où avoir des gens en état d'en faire le charroi ? et qui pourrait d'ailleurs tenir dans la ville, à l'horrible infection que ces cadavres exhaleraient en se consumant ?

Le parti que MM. les échevins jugent le meilleur à prendre, est, sans rien résoudre, de prier ces citoyens assemblés, de vouloir les accompagner, et d'aller en chaperon et en corps, en l'hôtel de M. le commandeur de Rancé, le prier très-instamment de leur accorder tous les secours dont ils ont besoin, pour le salut de la ville.

M. le commandeur de Rancé convoque à l'instant M. de Vaucresson, intendant de galères, et tous MM. les officiers-généraux ; ils sont

tous à la vérité autant touchés du zèle de ces magistrats, et des conditions onéreuses sous lesquelles ils leur demandent ces secours, que de la grande extrémité de la ville : aussi leur accordent-ils tout ce qu'ils demandent sous de telles conditions ; et comme ils sont bien-aises qu'il en conste par écrit, je dresse sur le lieu l'acte qui suit, pour être couché dans les registres de l'hôtel-de-ville, et leur en être expédié extrait.

Ce jour, MM. les échevins, protecteurs et défenseurs des privilèges, libertés et immunités de cette ville de Marseille, conseillers du roi, lieutenans généraux de police, étant assemblés en l'hôtel de ville, avec quelques officiers municipaux, le conseil orateur de la ville, procureur du roi de la police, et autres notables citoyens, ayant considéré que quoique le secours de deux cens soixante forçats, que MM. du corps des galères ont eu la bonté de leur accorder en différentes fois, pour ensévelir les cadavres depuis que la ville est affligée du mal contagieux, les ait extrêmement aidé jusques à présent, il est pourtant insuffisant pour la quantité de plus de deux mille cadavres, qui restent actuellement dans les rues depuis plusieurs jours, et qui causent une infection générale : il a été délibéré pour le salut de la ville, de demander un plus grand secours ; et à l'instant MM. les échevins étant sortis en chaperons, accompagnés de tous les susdits officiers-municipaux, et notables citoyens, ont été en corps en l'hôtel de M. le chevalier de Rancé, lieutenant-général, commandant les galères de sa majesté, et lui ont représenté, que la ville lui a des obligations infinies des services signalés qu'il a eu la bonté de leur rendre dans cette calamité ; mais qu'il ne leur est pas possible de la sauver, s'il ne leur fait la grace de leur accorder encore cent forçats, avec quatre officiers de sifflets (presque tous ceux qui ont été précédemment accordés, étant morts ou malades) ; qu'ils s'en serviront si utilement, que pour les faire travailler avec plus d'exactitude à la levée de tous ces cadavres, ils s'exposeront eux-mêmes comme ils l'ont déja fait, à se mettre à cheval en chaperon, à la tête des tomberaux, et aller avec eux par toute la ville ; que de plus comme il importe que leur autorité soit soutenue de la force, dans un tems où il ne reste dans la ville qu'une nombreuse populace qu'il faut contenir, pour empêcher tout tumulte, et maintenir par-tout le bon ordre, ils le prient encore très-instamment de vouloir leur donner au moins quarante bons soldats des galères sous leurs ordres, pour les suivre, et empêcher en même-tems l'évasion des forçats ; qu'ils ne seront commandés que par eux ; qu'ils les

diviseront en quatre escouades, dont ils conduiront une chacun; et comme il faut que au moins l'un d'eux, reste toujours dans l'hôtel-de-ville pour les expéditions des affaires, une desdites escouades sera conduite et commandée par M. le chevalier Rose; et qu'en cas d'empêchement de leur part, ils préposeront à leur place des commissaires nommés des plus distingués qu'ils pourront trouver, pour les conduire et commander. Sur quoi, Monsieur le le chevalier de Rancé assemblé avec Monsieur l'intendant, et Messieurs les officiers-généraux, tous sensibles à l'état triste et déplorable de cette grande et importante ville, et étant bien-aises d'accorder tout ce qui est nécessaire pour parvenir à la sauver, ont eu la bonté d'accorder à Messieurs les échevins et à la communauté, encore cent forçats, et quarante soldats, y compris quatre caporaux, avec quatre officiers de sifflets; et étant nécessaire de prendre ceux qui seront de bonne volonté, et de les attacher par la récompense à un service périlleux, il a été délibéré et arrêté, qu'outre la nourriture que la communauté fournira, tant aux uns que aux autres, il sera donné par jour à chaque officier de sifflets, dix livres; à chaque soldat, cinquante sols; et après qu'il aura plu à dieu de délivrer la ville de ce mal, cent livres de gratification, à une fois payer à chacun de ceux qui se trouveront en vie, et aux caporaux cent sols par jour à chacun; et en outre une pension annuelle et viagère de cent livres, à ceux qui seront en vie; ayant cru ne pouvoir assez les gratifier, pour un service aussi important et aussi périlleux: ce que l'assemblée a accordé, attendu le besoin pressant, et la nécessité du tems. Délibéré à Marseille, le sixième septembre mil sept cent vingt. Signés Estelle, Audimar, Moustier, Dieudé, Echevins; Pichatty de croissainte, orateur procureur du roi, et Capus, archivaire.

Le 7 septembre, ces magistrats qui considèrent que la peste étant un fléau de la colère de Dieu, tous les secours des hommes, et tous les efforts qu'ils ont résolu de faire, seront vains et inutiles, s'ils n'ont recours à sa miséricorde pour tâcher de la fléchir; ils délibèrent de faire un vœu au nom de la ville, pour qu'il leur accorde la grace de la délivrer de cette cruelle contagion (ainsi qu'avaient fait leurs prédécesseurs lors de la dernière peste); et promettre, à cet effet, que la communauté donnera chaque année, à perpétuité, la somme de 2000 liv. à la maison charitable, établie sous le titre de la protection de Notre-Dame de Bon-Secours, pour servir de retraite aux pauvres filles orphelines de la ville et du terroir.

Le

Le 8, ils font ce vœu solemnellement entre les mains de M. l'évêque, dans la chapelle de l'hôtel-de-ville, où il célèbre la messe.

Le même jour, ayant eu les forçats et les officiers de sifflet qui leur ont été accordés, ensemble les soldats (dont ils établissent le corps-de-garde dans la grande salle de la loge), et M. Moustier ayant disposé les tomberaux, et divisé les forçats en diverses brigades, ils se mettent chacun à la tête d'une de ces brigades, en chaperon, avec une escouade de soldats, et vont aux endroits les plus entassés de cadavres, et où ils sont les plus pourris, avec une ardeur, un courage et une intrépidité qui étonne les soldats même, et qui contraint les forçats de travailler de toute leur force, sans craindre les périls qu'ils leur voient si fort mépriser : ils continuent ainsi tous les jours depuis le matin jusqu'au soir ; et toujours M. le chevalier Rose à cheval, y tient la place de celui qui par tour successivement, est obligé de rester à l'hôtel-de-ville pour expédier les affaires courantes : c'est constamment une merveille que tous n'aient pas péri en s'exposant si terriblement à des dangers qui sont si grands, que les quarante soldats des galères qui les accompagnent, y ont tous (excepté quatre) péri à leurs côtés.

Le 9, ils envoient au conseil de Marine, l'acte contenant les conditions sous lesquelles MM. des galères leur ont accordé ces soldats et ces forçats ; et ils l'envoient aussi à M. le maréchal de Villars et à M. le grand prieur.

Le 10, M. le premier président qui veille continuellement à tous leurs besoins, et qui sait qu'ils manquent de tomberaux, et encore plus de charretiers pour les conduire, a la bonté de leur en envoyer d'Aix, qui leur sont d'un très-grand secours : et MM. des galères, en leur donnant encore 25 forçats pour remplacer les invalides qui se trouvent parmi les 100 qu'ils leur ont accordé, ont aussi la bonté d'y en joindre six qui sont bouchers de profession, pour les faire servir dans les boucheries de la ville, où tous les bouchers étant morts, ou ayant pris la fuite, ils n'y ont plus personne pour égorger les bœufs et les moutons.

Le 11, comme ils n'ont presque point de médecins, et moins encore de chirurgiens, qui ont déserté ou péri sans que leur art ait pu les sauver, M. le premier président leur envoit MM. Pons et

Bouteillier, médecins de la faculté de Montpellier, et les sieurs Montet et Rabaton, maîtres chirurgiens très-habiles.

Le 12, MM. les échevins apprennent que M. le Commandeur de Langeron, chef d'escadre des galères, et maréchal des camps et armées du roi, a été nommé par sa majesté, Commandant dans Marseille et son terroir, et qu'il en a reçu le brevet.

Une nouvelle si satisfaisante et si salutaire, les relève d'abord de toute la tristesse, de tout l'accablement, et de toute la consternation où ils sont, et leur inspire, non-seulement à eux, mais à tous les citoyens, tant sains que malades, qu'à tout le peuple en général, autant de joie, de plaisir et de contentement, que de confiance, de force et de courage : on ne croit plus pouvoir périr sous un si digne Commandant, et on tient le salut de Marseille assuré sous ses auspices et sous sa conduite ; l'affection qu'on lui a toujours vu pour cette ville, celle qu'il a marqué depuis qu'elle se trouve affligée de la contagion, ayant bien voulu, non-seulement venir assister aux assemblées dans l'hôtel-de-ville, mais encore extrêmement contribuer à tous les secours obtenus de MM. des galères, (corps dans lequel il est aussi distingué par son rang, qu'il l'est par son mérite et par sa valeur) ; sa réputation depuis si long-tems si pleine et si entière, son illustre nom, sa personne qui impose, et en qui la douceur jointe à la gravité, le font craindre en le faisant aimer et respecter ; sa prudence, sa sagesse, sa pénétration, son courage, sa fermeté, vertus par lesquelles on sait qu'il ne manque jamais de prendre le meilleur parti dans les occasions pressantes, et qu'il exécute avec vigueur tout ce qu'il a judicieusement résolu ; tout cela, dis-je, fait d'abord concevoir à tout le monde, et particulièrement à MM. les échevins, toutes les espérances salutaires, que la suite a bientôt vérifié ; ils vont avec empressement, en chaperon et en corps, à son hôtel, avoir l'honneur de lui rendre leurs premiers devoirs.

Ils apprennent en même-tems que M. le marquis de Pilles, gouverneur-viguier (de qui la santé commence seulement d'être retablie) a aussi reçu un brevet de Commandant dans la ville et le terroir ; ils vont pareillemeut à son hôtel lui rendre les mêmes devoirs ; et l'un et l'autre ayant mandé enrègistrer leurs brevets dans les registres de l'hôtel-de-ville, l'on voit que M. le commandeur de Langeron, en qualité de maréchal des camps et armées de sa majesté, commandera en chef.

Ce même jour, M. le commandeur de Langeron monte à cheval, et vient à l'hôtel-de-ville pour y voir la disposition des choses, et en avoir connaissance, afin de prendre là dessus les arrangemens et les mesures nécessaires, pour apporter à des maux pressans de prompts remèdes. Il est accompagné de M. le chevalier de Soissan, officier des galères, qu'il a pris à son aide, et qui dès-lors se donne avec tant d'ardeur au secours de la ville, qu'il est tous les jours, du matin au soir, à cheval, courant par-tout où il faut agir, ou pourvoir et remédier aux inconvéniens qui paraissent les plus insurmontables, méprisant le péril, et forçant les autres, par son exemple, à ne point mollir ni s'y arrêter, mettant à exécution les choses qui semblent les plus impossibles, avec une activité, une prudence et un zèle si infatigable, que tout se fait par ses soins et par son secours.

Le 13, M. le marquis de Pilles vient aussi à l'hôtel-de-ville ; sa présence, après la tristesse et l'alarme que sa maladie avait causé, fait à chacun un plaisir inexprimable. M. le commandeur de Langeron s'y rend pareillement ; il ne manque jamais d'y venir à cheval tous les jours, le matin et de relevée, par quelque tems qu'il fasse, et d'y tenir séance presque toujours, jusqu'à huit heures du soir ; c'est le plus souvent après avoir déjà fait ses tournées aux hôpitaux, aux fosses et cimetières, et autres endroits dont l'approche est très-périlleuse, qu'il veut voir par ses propres yeux, et où il s'expose sans ménager en rien sa santé ni sa vie.

Le 14, MM. les échevins continuent toujours d'être chacun à la tête d'une brigade de forçats avec les tomberaux, à travailler en différens quartiers à faire enlever et transporter aux fosses cette prodigieuse quantité de cadavres dont toute la ville est remplie ; et plus ils en ôtent, et plus il s'en trouve toujours par la continuation de la mortalité.

Mais il y a un endroit où il ne leur a pas été possible de toucher, c'est à une esplanade appelée la Tourrette, qui est du côté de la mer, entre les maisons et le rampart, depuis le fort St. Jean jusqu'à l'église de la Major : là se trouvent étendus environ mille cadavres qui s'entretouchent, les plus ressens desquels y sont depuis plus de trois semaines entières ; en sorte que quand ce n'auraient point été des pestiférés, un si long séjour à un lieu où le soleil darde pendant toute la journée, aurait suffi de reste pour les empester : tous les sens sont saisis à l'approche d'un lieu d'où l'on sent du plus loin les vapeurs

contagieuses qui en exhalent ; la nature frémit ; et les yeux les plus assurés ne peuvent soutenir un aspect si horrible et si hydeux ; ces cadavres n'ont plus aucune forme humaine ; ce sont des monstres qui font horreur, et l'on dirait que tous leurs membres remuent, par le mouvement qu'y donnent les vers, qui travaillent à les détacher.

Rien n'est constamment plus pressant que d'enlever de ce lieu ces cadavres ; chaque moment qu'ils restent, fournit des exhalaisons qui achèvent d'empester l'air ; mais comment faire pour les enlever, et pour pouvoir les porter aux fosses ouvertes hors la ville, qui sont à un très-grand éloignement ? Des cadavres aussi pourris ne sauraient tenir dans les tomberaux ; les entrailles, les membres mêmes, qui sont tous détachés, en couleraient et se répandraient tous ; par où l'on parsemerait la peste et le venin par toute la ville.

M. le chevalier Rose, qui est homme d'expédiens, et aussi industrieux qu'intrépide, va sur le lieu, et visitant le rampart, il s'apperçoit, que deux anciens bastions qui ont autrefois soutenu, il y a deux mille ans, les attaques des armées de Jules César, lesquels sont attenans à l'esplanade où sont ces cadavres, quoiqu'ils paraissent terrassés, sont pourtant voûtés en-dedans ; ce qu'il découvre du pied d'un de ces bastions à travers l'échancrure que le tems a faite à une pierre ; cela lui fait d'abord concevoir qu'il n'y a qu'à faire ôter quelques pieds de terre qui couvrent la voûte de ces bastions, enfoncer cette voûte, et que les trouvant tous vuides en-dedans, jusqu'au pied qui est à niveau de la mer, il n'y aura rien de si aisé que d'y jetter tous ces cadavres, qu'on couvrira ensuite avec tout autant de terre et de chaux vive qu'il faudra, pour empêcher qu'aucune infection n'en exhale.

Cela ainsi judicieusement projeté, il revient à l'hôtel-de-ville, et dit à M. le commandeur de Langeron, et à MM. les échevins, qu'il se charge d'enlever tous ces cadavres de la *Tourrette*, leur explique son projet, ils le trouvent merveilleux ; mais il faut pour pouvoir l'exécuter, un très-grand nombre de forçats, pour que cela soit fait par un coup de main dans un seul instant, étant bien évident que nulle ame vivante, et qui respire, ne saurait tenir plus de quelques minutes à un endroit si empesté, dans le remuement qu'y s'y fera de ces cadavres, pour en tirer les membres du sol, et les jeter dans les bastions. M. le commandeur de Langeron, qui vient de recevoir des

ordres de la cour, pour pouvoir prendre tout autant de forçats des galères, qu'il jugera nécessaires pour le service de la ville, promet de lui en faire donner 100 pour cette expédition.

Le même jour, la mortalité continuant toujours sans diminution, et toutes les diverses fosses qui ont déjà été ouvertes, se trouvant remplies, M. le commandeur de Langeron, accompagné de M. Moustier, échevin, et de M. le chevalier de Soissan, va parcourir tous les dehors de la ville, pour voir quel endroit sera le plus convenable pour y en faire ouvrir promptement de nouvelles ; et il en fit désigner à côté de la porte d'Aix, de 10 toises de long sur 15 de large : en même-tems, s'agissant d'avoir au moins cent paysans pour y travailler, il dépêche tous ses gardes dans le terroir, avec des ordres aux capitaines des principaux quartiers, pour les faire venir de gré ou de force.

Le 15 septembre, il fait une ordonnance portant commandement à tous les intendans de la Santé, aux conseillers de ville, aux capitaines des quartiers et aux commissaires des paroisses qui ont déserté, de venir dans 24 heures se rendre à leurs fonctions, à peine de désobéissance.

Il en rend une autre, conjointement avec M. le marquis de Pilles et MM. les échevins, qui porte tout ce qui doit être fait, gardé et exécuté dans le terroir, où la peste fait aussi de très-grands ravages, et a gagné dans tous les quartiers.

Le 16, pour ôter cette horrible infection qui est dans le port, par plus de dix mille chiens morts et pourris qui y surnagent, il mande venir les prud'hommes à l'hôtel-de-ville, et leur ordonne de travailler avec des bateaux à les prendre dans des tirasses de filets, et les traîner si loin hors la chaîne, que le courant de l'eau ne puisse plus les y rapporter.

Ce jour, M. le chevalier Rose qui a fait enfoncer, le jour précédent, les voûtes des deux bastions du rampart de la *Tourrette*, et trouvé qu'ils étaient effectivement concavés jusqu'au pied, comme il l'avait avancé ; ayant reçu les cent forçats destinés pour l'expédition des cadavres de cet endroit, fait si bien, qu'après leur avoir fait mettre à chacun un mouchoir mouillé du vinaigre autour de la tête, qui leur bouche le nez, et les avoir disposé d'une manière à mettre tous la main à l'œuvre dans le même moment, il leur fait dans une

demi-heure, enlever tous ces cadavres, qui viennent tous à membres détachés, et jeter dans les cavaux et ventres de ces bastions, qu'il leur fait tout de suite couvrir avec de la chaux vive et de la terre, jusqu'à niveau du sol de l'esplanade.

Le 17, MM. les échevins continuant toujours avec plus d'ardeur et de zèle, d'aller chacun à la tête des tomberaux, à la levée et charroi des cadavres dans tous les différens quartiers qui s'en trouvent toujours plus remplis et plus entassés ; M. Estelle apprend que les fosses qu'on a remplies du côté de la Major, se sont, dans la nuit, toutes entr'ouvertes et crêvassées ; il va aussi-tôt, pour qu'on les recouvre, prendre les paysans qui travaillent aux nouvelles du côté de la porte d'Aix ; mais on n'est pas maître des paysans aux approches des lieux pestiférés ; les soldats des galères, qui l'accompagnent, ont beau les pousser, ils reculent ; il prend lui-même une pioche et se mettant à vailler de toute sa force pour tâcher de les animer ; ce n'est pas eux que son exemple pique, c'est les soldats ; ils mettent tous à l'instant leurs armes à terre, lui viennent ôter la pioche des mains, en prenent chacun une de ces rustres et lâches paysans, et recouvrent les fosses, malgré l'infection, avec une ardeur qui n'est point exprimable ; c'est dommage que tous ces soldats aient péri ; ils ont servi la ville avec un zèle, qui, à la vérité, les fera toujours regretter.

Ce jour, M. Audimar, échevin, fait enlever, dans le quartier St. Jean, un entassement de cadavres qu'on avait fait dans une traverse appelée la rue *de Ferrat*, et qui n'étaient guère moins pourris que ceux de la Tourrette.

M. le commandeur de Langeron, voulant pourvoir cependant aux besoins du peuple qui manque de tout, et qui souffre et périt même, par la fuite de presque tous les chirurgiens, de tous les apothicaires, de tous les marchands détaillistes, regratiers, revendeurs et revendeuses, coupeurs et coupeuses de la viande, dont toutes les boutiques, magasins, étaux et bancs, sont toujours par-tout généralement fermés ; il rend une ordonnance pour les contraindre à revenir dans 24 heures précisément, à peine de la vie.

Ce même jour, MM. les médecins de Montpellier, qui étaient venus dans le mois d'août, pour examiner, par ordre de son altesse royale, l'état et la qualité de la maladie, reviennent accompagnés du sieur Soulliers, maître-chirurgien du roi, qui était alors aussi venu

avec eux : ils se trouvaient encore, depuis leur départ, à une maison de campagne près d'Aix, qu'on leur avait assignée pour y faire leur quarantaine, pour pouvoir repasser à Montpellier ; mais son altesse royale voulant secourir Marseille, et voyant qu'une si grande maladie demandait les plus grands, les plus habiles et les plus fameux médecins, avait eu la bonté de leur envoyer des ordres d'y revenir incessamment, et de les faire joindre par M. Deydier, autre fameux médecin et professeur de Montpellier, qui arrive ensemble avec eux.

La peste jusqu'alors a été traitée comme la peste ; les malades jugeaient aisément du péril et de l'horreur de leur mal, par la manière avec laquelle les médecins les visitaient : le chancelier de l'université de Montpellier, M. de Chicoyneau, M. Verny et M. Deydier, leur donnent, au contraire, lieu de croire, que c'est, de tous les maux, le moins dangereux et le plus ordinaire ; ils les approchent de sang-froid, sans répugnance et sans précaution ; ils s'asseyent même sur leurs lits, touchent leurs bubons et charbons, et restent là avec tranquillité, autant de tems qu'il en faut pour se bien informer de l'état où ils sont, des accidens de leur maladie, et pour voir exécuter, par les chirurgiens, les opérations qu'ils ordonnent : ils vont par-tout ; ils parcourent tous les quartiers ; ils abordent tous les malades, dans les rues, sur les places publiques, dans les maisons, dans les hôpitaux ; on dirait qu'ils sont invulnérables, et des anges tutélaires, envoyés de Dieu pour sauver la vie à un chacun ; ils refusent l'argent que les riches leur offrent, et ne reçoivent de personne que mille bénédictions qu'on leur donne de tous côtés ; leur manière de procéder, jointe à la réputation de leurs noms, relèvent seules les malades, par la confiance qu'elles leur donnent.

Le 18 septembre, on fait ouvrir sous les ramparts, entre la porte d'Aix et la tour Ste. Paule, une autre fosse de 10 toises de long sur 5 de large. M. le commandeur de Langeron a mandé, le jour précédent, aux capitaines du terroir, de faire venir des paysans ; M. le chevalier de Soissans va, dès le point du jour, à l'entrée du faubourg les attendre, pour les conduire à ce travail qu'ils rebutaient extrêmement, à cause de la proximité des autres fosses, qu'on a déjà remplies à cet endroit.

On en ouvre aussi des nouvelles du côté de l'agrandissement pour

les cadavres de la paroisse St. Ferréol, quartier le plus beau et le mieux habité de la ville, où le sieur Serre, aussi bon citoyen que fameux et habile peintre, l'un des commissaires qu'on y a établis, et zélé jusqu'au point de sacrifier sa propre vie pour le secours de sa patrie, s'est chargé seul du pénible et périlleux soin d'en faire lever et enterrer tous les cadavres, avec quelques tomberaux que MM. les échevins lui ont donné, et une brigade de forçats que MM. des galères lui ont fourni, qu'il prend jusques le soin de nourrir et entretenir, et de loger et tenir à sa garde : un citoyen à qui la patrie est si chère, mérite certainement bien d'en être chéri.

Le 19, la ville se trouvant toujours abandonnée, et tout le monde en évasion et en fuite, par où l'on y est dans la cruelle extrêmité de ne trouver qui que ce soit, pour pouvoir faire transporter, dans les magasins de la communauté, les bleds qu'on fait venir par bateaux de la barrière de *Lestaque* ; M. le commandeur de Langeron fait donner, pour faire ce charroi, 13 couples de forçats, et 2 autres couples pour apprêter à manger à ceux-ci, ne se trouvant pas seulement des gens en état à pouvoir être chargés de ce soin.

Le tems des vendanges s'approchant, l'on considère que les vapeurs du vin nouveau, dans une ville où on en recueille une quantité si prodigieuse, pourraient beaucoup servir à y désinfecter les maisons, et l'on se rappelle que ce fut en effet par-là que cessa la dernière peste qui affligea Marseille : sur quoi ordonnance de M. le Commandeur de Langeron, de M. le marquis de Pilles et de MM. les échevins, portant que les vendanges seront faites comme à l'ordinaire.

Ce jour, nouveau secours de trois autres médecins de la faculté de Montpellier, qui viennent de Paris en poste par ordre de son altesse royale (M. Mailhés, professeur de l'université de Cahors, M. Boyer de Paradis, de Marseille, et M. de Læbadie, accompagnés de deux maîtres chirurgiens de Paris) ; ils sont munis des excellentes instructions qu'ils ont reçues de l'illustre M. Chirac, premier médecin de son altesse royale, et surintendant du jardin royal des plantes, qui n'a rien négligé pour le salut de cette ville infortunée : des médecins si bien choisis et si bien instruits, ne peuvent pas manquer de bien faire ; la suite le fait bientôt voir.

Le 20 septembre, on ne trouve dans la ville, aucuns remèdes composés, ni aucunes drogues pour en pouvoir faire, par la fuite et la désertion

désertion de tous les maîtres apothicaires, et de tous les marchands droguistes et épiciers : les malades meurent, sans pouvoir user de la liberté de tester, par la fuite de tous les notaires royaux : les femmes grosses viennent à accoucher sans aucun secours, par celle de toutes les sages femmes accoucheuses : ordonnance de M. le commandeur de Langeron, de M. le marquis de Pilles, et de MM. les échevins, rendue à ma réquisition, tant contre les uns que contre les autres, pour les obliger tous de revenir dans 24 heures à peine de la vie : (les seuls notaires royaux y obéissent à l'instant.) Le terme ordinaire des baux à loyer des maisons commence et finit à la St. Michel; et toutes les maisons se trouvent presque infectées ; il serait dangereux de laisser faire ces changemens, et le transport des meubles la plupart pestiférés : autre ordonnance pour le défendre, jusqu'à ce qu'autrement il en soit dit et ordonné.

Le 21, accroissement de soins et de peines pour MM. les échevins : les commis qui ont depuis long-tems la direction et la régie du bureau de l'abondance des grains et des boucheries, meurent de la peste ; ils se trouvent par-là contraints de vaquer eux-mêmes à tous ces détails, tandis qu'ils en ont d'ailleurs une infinité d'autres ; M. le commandeur de Langeron, pour les faciliter à survenir à tout, les porte à se repartir entr'eux le travail. M. Estelle est chargé de l'expédition de toutes les affaires courantes de l'hôtel-de-ville, des correspondances, des ordres et de la police ; M. Audimar du soin des boucheries ; M. Moustier, de tout ce qui concerne la levée et l'ensévelissement des cadavres, les fosses et cimetières, le nettoiement des rues, les tomberaux, les forçats et leur subsistance ; et M. Dieudé, de tout ce qui regarde le bled, la farine, le bois à brûler, et les boulangers.

Le 22, il faut faire de nouvelles fosses. M. le commandeur de Langeron envoit ses gardes dans le terroir, pour faire venir 150 fossoyeurs pour y travailler ; et le lendemain 23, on en ouvre une de 22 toises de long sur 8 de large, et de 14 pieds de profondeur, dans le jardin des Observantins, près les remparts.

Le 24 septembre, dans le tems que la misère et la calamité sont à leur dernier période ; que tout gémit, que tout soupire, que tout se meurt, tant à la campagne qu'à la ville ; que ceux que la fureur du mal épargne, tombent dans la faim et dans le désespoir,

plus cruels et plus redoutables que la peste même ; que les sources de charité, qui ont coulé jusqu'alors, se trouvent tout-à-fait taries ; que le Ciel semble devenu d'arrain, et la terre de fer, selon l'expression de l'Ecriture, et qu'on n'espère plus absolument que de mourir, voilà une main secourable qui vient s'étendre du plus loin sur cette ville infortunée. M. Law, plus grand par son esprit et par ses vertus, que par ses dignités et par sa fortune, y fait tomber une assistance digne de la grandeur de sa charité ; il envoit à MM. les échevins une aumône de 100 mille liv., pour les distribuer aux pauvres ; mille bénédictions s'élèvent d'abord de tous côtés ; une œuvre de miséricorde faite si à propos, et dans une si extrême nécessité, sera gravée pour l'éternité, dans le cœur de ce pauvre peuple, comme elle le sera dans le Livre de vie, et Dieu, qui en est le principe, en sera la récompense.

Le 25, les tas de hardes et de meubles pestiférés dont toutes les rues sont remplies, empêchant encore plus la liberté du passage, que les cadavres et les malades qui y sont gissants ; M. le commandeur de Langeron fait donner 25 forçats pour travailler à les enlever avec les tomberaux qu'on y destine ; il en fait donner 20 autres pour fendre le bois à brûler qu'on fournit aux boulangers, ne se trouvant ni bucheron, ni autre personne pour le faire.

L'obstination des apothicaires et des droguistes et épiciers, à ne pas vouloir revenir dans la ville, et la nécessité qu'il y a de les y contraindre, pour avoir des remèdes et des drogues pour en composer, l'oblige d'envoyer des gardes dans le terroir pour y saisir les principaux.

Le 26 septembre, cet hôpital que l'on construit avec des charpentes dans les allées du grand Jeu-de-Mail, et que tant de pauvres pestiférés qui sont étendus dans les rues et sur toutes les places publiques, réclament depuis tant de jours, se trouve au point d'être entièrement achevé après des peines infinies, lorsqu'un vent du nord, le plus furieux qui soit jamais, souffle si terriblement, qu'il brise et renverse presque toutes les charpentes, et emporte toutes les tentes qui les couvrent. Pour réparer promptement tout ce fatal dommage, M. le cammandeur de Langeron va sur le lieu, envoit chercher des gens d'expédition des galères, de Comittes et de bons Turcs ; MM. les échevins courent par-tout pour chercher du bois et de la

cotonine ; tout est en action et en mouvement. M. Moustier et M. le chevalier de Soissans restent sur le lieu pour animer le travail et pour donner les ordres, avec les sieurs Marin et Beaussier, commissaires nommés à la direction générale de cet hôpital, qui se sont sacrifiés pour le faire construire, et qui ont été presque en tout ce qui s'est trouvé de plus pénible à faire, des principaux aides de MM. les échevins, depuis que la crainte de la contagion les a fait abandonner de tout le monde.

Le 27, on considère que quelque grand et vaste que soit cet hôpital, il ne pourra pourtant jamais suffire pour cette multitude de malades qui sont couchés de tous côtés, et qui augmente de plus en plus, par la continuation de la maladie ; qu'il faut penser, sans perdre tems, de pouvoir en avoir un autre ; et après avoir bien jeté les yeux de toute part, on délibère de se servir de l'hôpital-général de la Charité, qui se trouve tout prêt, et où il y a actuellement près de 800 lits en état, avec toutes les ustensiles qui sont nécessaires.

La difficulté n'est seulement que d'aviser, où pouvoir mettre tous les pauvres qui y sont enfermés : rien ne paraît plus convenable que l'Hôtel-Dieu, où il y a de la place à suffisance ; mais il y a eu des pestiférés, et il y en a actuellement plus de 50 ; il faut auparavant le désinfecter, et en tirer tous ces malades ; on les porte dans une chapelle de pénitens qui est tout près, et M. Estelle va ensuite en faire faire la désinfection avec tout le soin qu'elle demande.

Du 28 jusqu'au 3 d'octobre, ce n'est par-tout qu'action, que mouvement, que travail nuit et jour. Au Jeu-de-Mail, on y travaille à force, à réparer le dommage du vent, à y munir un tel hôpital, de ce détail infini de choses qui y sont nécessaires ; à disposer les logemens des médecins, des apothicaires, des chirurgiens, des officiers et des servans, dans le couvent des Augustins réformés, qui est attenant, et dans les bastides des environs, et à y ouvrir tout auprès, de grandes et profondes fosses. A la Charité, celles qu'on a déjà ouvertes dans le jardin des Observantins, se trouvent justement derrière ; mais il y faut encore plus de travail qu'à l'autre, pour le disposer et le munir de tout. A l'hôtel-Dieu, pour la désinfection, pour la sortie des malades et pour le placement de tous les pauvres de la Charité qu'on y fait entrer, ce sont des peines qui sont inexprimables. M. le commandeur de Langeron est obligé d'être à cheval du

matin au soir, pour courir d'un endroit à l'autre, MM. les échevins d'agir sans relâche, et de se dérober jusques les heures de leurs propres repas, pour ne perdre pas un moment de tems : tout donne une peine infinie à avoir, jusques la paille pour remplir les paillasses, que personne ne veut venir apporter du terroir, sans y être contraint par la force : il faut chercher des officiers et des servans, pour tous ces hôpitaux ; il faut, sur-tout, un grand nombre de chirurgiens, tant maîtres que garçons ; on ne peut en attirer de dehors que par l'excès de la récompense ; on envoit pour cela des affiches de tous côtés, par lesquelles on promet à tous les chirurgiens qui voudront venir ; savoir : aux maîtres des villes principales, 2000 liv. par mois ; aux privilégiés des mêmes villes, et aux maîtres des petits lieux, 1000 liv. par mois ; et aux garçons, 300 liv. par mois et la maîtrise dans Marseille, outre le logement et l'entretien pendant tout le tems qu'ils serviront.

Le 3 octobre, une partie des troupes que M. le commandeur de Langeron attendait pour le service de la ville, et pour exécuter ses ordres, arrivent ; il reçoit trois compagnies du régiment de Flandres, qu'il fait camper à la Chartreuse, hors les murs.

Le 4, les deux nouveaux hôpitaux de peste du Jeu-de-Mail et de la Charité, sont enfin en état de recevoir les malades, et aussi-tôt ils s'y traînent en affluence de tous les côtés. Un nombre de forçats sont destinés, pour aller prendre ceux qui ne peuvent pas s'y conduire, et qui sont couchés et gissants, tant sur les places publiques et dans les rues, que dans les maisons.

Le 5, tous les médecins, tant étrangers que de l'agrégation de la ville, sont convoqués à l'hôtel-de-ville en présence de M. le commandeur de Langeron, de M. le marquis de Pilles et de MM. les échevins ; et MM. de Chicoyneau et Verny, comme leurs chefs, et ceux d'ailleurs à qui on a donné l'inspection générale, font le département des endroits où chacun servira, et des chirurgiens qui y travailleront sous eux. Si tous les étrangers se sont fort signalés par leur habileté et par leur zèle, ceux de la ville ne l'ont pas certainement moins fait, tant par un endroit que par l'autre ; ils ont servi avec un zèle si peu ménagé, que trois y ont perdu la vie, MM. Peissonnel, Montagnier et Audon ; et un quatrième, qui est le sieur Bertrand, n'a pas été fort loin des portes du tombeau.

Le 6, trois des capitaines de ville se trouvant morts, MM. les échevins nomment à leurs charges le sieur Desperier, écuyer, et les sieurs Bonnaneau et Icard, qui depuis le commencement de la contagion se sont livrés volontairement à tout ce qu'il y a eu de plus fatigant et de plus périlleux à faire pour le service de la ville.

Le 7, la peste étant plus enflammée dans le terroir qu'elle n'est dans la ville, et étant important d'empêcher les malades d'y venir, M. le commandeur de Langeron fait mettre à chaque porte, un corps-de-garde de soldats des troupes du roi, sous le commandement des capitaines et officiers de ville, et fait une ordonnance, qui leur prescrit la consigne des portes.

Le 8, comme depuis que les deux nouveaux hôpitaux sont ouverts, les malades ne sont plus couchés dans les places ni dans les rues, et que tous les cadavres en sont ôtés journellement, par le grand nombre de tomberaux qui roulent incessamment sur le pavé ; on se met en état de faire travailler à les nettoyer dans tous les quartiers, tant pour en rendre le passage libre, que pour en ôter l'horrible infection qui y est, par la prodigieuse quantité d'ordures et de fumier, dont elles sont toutes remplies. On fait poster, à cet effet, de grands bateaux à boue, qui servent au curage du port, tout le long du quai, à chaque palissade ; et tandis que MM. les échevins vont, chacun dans un quartier, avec une brigade de forçats, faire brûler tous les tas de hardes et de meubles pestiférés, qui ont été jetés par les fenêtres ; d'autres brigades de forçats vont avec des tomberaux, enlever les ordures et le fumier, qu'ils transportent dans ces bateaux, qui vont ensuite les jeter le plus loin qu'il se peut hors l'entrée du port : travail si long et si considérable, que quelque effort qu'on fasse, il faut tout au moins un mois pour pouvoir l'achever.

Le 9 octobre, MM. les échevins reçoivent une nouvelle qui les remplit de joie et de consolation ; ils voient par une lettre que MM. les consuls d'Avignon ont la bonté de leur écrire, que le Père commun des fidèles catholiques Romains, touché d'apprendre le malheur d'une ville, qui a été la première des Gaules, à recevoir la foi catholique par St. Lazare, son premier évêque, qui en a conservé dans tous les tems la pureté, sans qu'aucune hérésie ait jamais pu s'y introduire, et qui a toujours eu pour le St. Siège un attachement très-particulier, et un respect et une vénération, aussi profonde qu'in-

violable, ne se contente pas d'ordonner, dans toutes les églises de Rome, des Prières publiques et des processions, où sa sainteté assiste elle-même, à pied, pour demander au Souverain Père de Miséricorde, d'appaiser sa colère sur Marseille, et de détourner le fléau terrible qui la désole ; mais que voulant encore soulager la misère de tant de pauvres qu'il y a, et leur donner le pain qui leur manque, Sa Sainteté a fait acheter, dans la Manche d'Anconne, 2000 roubies de bled, faisant environ 3500 charges, qu'ils recevront incessamment, par les bâtimens qui les chargeront à Civita-Vechia, pour les distribuer aux pauvres, suivant la destination que M. l'évêque en fera.

Le 10, les chanoines curés de l'église collégiale St. Martin, persistant à ne pas venir à leurs fonctions, nonobstant toutes les diverses monitions à eux faites, M. l'évêque rend sentence, et faisant droit aux fins de la requête de MM. les échevins, du 4 septembre dernier, déclare leurs bénéfices vacans, et qu'il sera pourvu d'autres sujets capables, à leurs bénéfices : ce qu'il fait en conséquence.

Le 11, il y a dans les hôpitaux plusieurs malades, qui ont le bonheur d'échapper de la peste ; il faut un lieu pour y faire passer tous ces convalescens, et où ils restent pendant 40 jours, après leurs bubons et charbons entièrement guéris et cicatrisés ; on délibère de se servir pour cela des grandes infirmeries ; il faut les faire disposer, et les munir de toutes les choses nécessaires ; M. le commandeur de Langeron s'y porte, accompagné de M. Estelle ; et tous les ordres sont donnés pour le faire incessamment.

Le 12, il arrive de nouvelles troupes pour le service de la ville. M. le commaneur de Langeron reçoit trois compagnies du régiment de Brie, qu'il fait camper à la Chartreuse, avec les trois autres qui y sont déjà.

Les 13, 14 et 15, tandis qu'on travaille à disposer les infirmeries, pour y envoyer les convalescens, il mande des ordres dans le terroir, pour contraindre à venir, ceux des intendans de la Santé, qui se sont absentés, et divers autres officiers municipaux, dont le service est dans la ville, d'une nécessité tout-à-fait absolue.

Le 16, il établit un corps-de-garde de 30 soldats, à côté de l'hôtel-de-Ville, pour escorter MM. les échevins, et exécuter leurs ordres.

Le 17, on délibère d'envoyer dans les infirmeries, non pas seulement les convalescens des divers hôpitaux, mais eucore tous ceux qui

sont dans la ville, qui avec leurs bubons tous ouverts et fluans, vaguent de tous côtés, et communiquent le mal à tous ceux généralement, qui sans savoir leur état, ont le malheur de les toucher ou de les approcher.

Le 18, les difficultés que l'on trouve à pouvoir entièrement disposer les infirmeries, où, pour fermer les côtés des halles qui sont ouverts, il faut une quantité de bois, de planches et de toiles cotonine, que l'on ne trouve pas, obligent de chercher un autre endroit, qui se trouve tout disposé par lui-même ; tel paraît le collége de la maison des Pères de l'Oratoire, dont les classes sont suffisantes pour contenir un très-grand nombre de personnes, et où le logement des officiers, chirurgiens et servans, est tout prêt dans le reste de la maison, qui se trouve entièrement vuide par la mort des principaux de ces prêtres, qui l'ayant infectée de la contagion, a ensuite contraint les autres d'en sortir. Si la suspension où ils étaient de la confession, les a empêché d'y vaquer dans cette triste occasion, ils ont d'ailleurs exercé plusieurs actes de charité aussi édifians que secourables.

Le 19, M. le grand-prieur-claustral de l'abbaye St. Victor, et deux religieux, députés de son chapitre, viennent à l'hôtel-de-ville, pour se justifier sur le refus qu'ils ont fait de venir avec les chasses et reliques de leur église jusqu'à la place de la loge : la continuation de la contagion, malgré tous les efforts qu'on ait déjà fait pour tâcher de l'éteindre, ne laissant d'espérance qu'en la Miséricorde du Seigneur par l'intercession des Saints, MM. les échevins s'étaient proposé de prier M. l'évêque, de faire sortir toutes les chasses des Saints, et toutes les Reliques de l'église Major, et de les accompagner jusqu'à la place de la Loge, où ils feraient dresser un grand reposoir pour les y exposer ; et de prier pareillement MM. de l'abbaye St. Victor, de faire sortir dans le même-tems toutes celles de leur église, et de les accompagner au même endroit, où étant jointes et exposées toutes ensemble sur le même Autel, M. l'évêque célébrerait la Messe, et on dirait toutes les prières et oraisons qui ont été prescrites sur la peste. M. l'évêque l'avait aussi-tôt accordé, avec toute la joie et la satisfaction que peut inspirer la piété qui l'anime ; M. le commandeur de Langeron avait donné de très-bons ordres, pour empêcher qu'à cette sainte action, il n'y eût aucune foule, ni même aucune communication ; il ne restait plus que de disposer MM. de l'abbaye St. Victor ;

M. Estelle fut les en prier ; ils l'accordèrent ; mais à des conditions si impraticables, qu'ils voulaient, ou que l'on dressât deux Autels, ou que ce ne fût pas M. l'évêque qui célébrât la Messe, de peur que leur exemption n'en reçût quelque atteinte ; et leur grand-prieur claustral et deux religieux de l'abbaye, viennent ce jour à l'hôtel-de-ville, pour témoigner qu'on ne doit pas prendre leurs raisons pour des prétextes de refus.

Le 20, aucune cloche, dans la ville, ne sonnant plus depuis la contagion, non pas même celle de la retraite, M. le commandeur de Langeron ordonne de la sonner tout comme auparavant.

Le 21, il ordonne aux officiers de ville de faire exactement les patrouilles dans tous les quartiers avec le nombre de soldats qu'il y destine.

Les 22 et 23, les prisons se trouvant remplies de malfaiteurs, et les effets d'une infinité de maisons, étant exposés au pillage, par la mort de toutes les personnes qui les habitaient, il envoit des ordres dans le terroir pour obliger les commissaires de police de revenir, pour faire les procédures nécessaires, instruire le procès à ceux-là, et pourvoir à la sûreté des effets des autres.

Le 24, il rend, avec M. le Marquis de Pilles et MM. les échevins, une ordonnance, à ma réquisition, qui enjoint à tous ceux qui se sont saisis des clefs des maisons, ou des effets des personnes décédées, ou qui les ont reçus en dépôt, en quoi qu'ils puissent consister, de venir dans 24 heures en l'hôtel-de-ville, en faire leur déclaration pardevant les commissaires de police, pour être pourvu à l'assurance du tout.

Le 25, autre ordonnance pour la sûreté et la santé publique, portant que pour empêcher les vols qui se font pendant la nuit, et qu'on n'augmente la contagion, en transportant d'un endroit à l'autre des hardes pestiférées, ceux qui, après la retraite sonnée, seront surpris volant les maisons, ou transportant des hardes ou des meubles, seront punis de mort ; et que ceux qui seront trouvés avec des armes prohibées, seront condamnés aux galères.

Le 26, la peste semble n'avoir diminué, que pour faire augmenter la misère et la disette : ce mal, qui a gagné les lieux voisins, et la capitale même de la province, fait que ni grains ni denrées n'en viennent presque plus aux marchés des barrières ; on les a même

tous

tous changés et reculés si loin, qu'ils se trouvent hors de portée, et l'on est à Marseille dans de plus grandes extrêmités qu'on n'a jamais été. M. le commandeur de Langeron et MM. les échevins voient la nécessité qu'il y a, pour éviter bientôt une entière famine, d'envoyer des bâtimens de tous côtés, pour apporter du bled et autres choses nécessaires à la vie : mais n'ayant point d'argent, ni de moyen pour en avoir, cela les fait déterminer, de faire des dépêches à la cour, pour en implorer le secours.

Le 27, les hôpitaux du Jeu-de-Mail, de la Charité et de la Rive-Neuve, étant, par la diminution du mal, plus que suffisans pour contenir tous les malades, et celui des convalescens restant tout-à-fait inutile, on délibère de s'en servir pour y enfermer les convalescens, et de ne pas employer à cet usage le collège de l'Oratoire, comme on l'avait précédemment résolu.

Les 28 et 29, on travaille à le disposer et le garnir de nouveaux lits, après en avoir fait transporter à celui du Jeu-de-Mail, tous les malades qui s'y trouvent.

Le 30, l'affluence des chirurgiens, tant maîtres que garçons qui viennent de tous côtés, excités par les affiches du 30 septembre, qu'on avait envoyé mettre par-tout, et par les grandes rétributions qu'on y promettait à ceux qui voudraient bien venir servir, oblige d'en envoyer mettre des contraires, pour faire savoir que le mal ayant heureusement beaucoup diminué, on en a pas besoin de davantage.

Le dernier octobre, pour avoir les convalescens qu'on veut enfermer, qui, avec leurs bubons encore ouverts et fluans, vaguent par les rues et infectent tout le monde par leur approche ; M. le chevalier de Soissans s'avise d'un expédient tout-à-fait aisé : ce ne sont là que des gens nécessiteux qui mandient, et qui ne peuvent pas manquer d'aller où l'on donne l'aumône journellement à tous venans ; il fait cacher les soldats aux environs de l'hôtel où M. l'évêque a pris retraite ; il s'y ramasse, dans moins de demi-heure, plus de 500 de ces mandians ; et lorsqu'il voit qu'il y en a de reste, il les fait envelopper par les soldats qui sortent, et les fait conduire dans l'hôpital des convalescens, où les chirurgiens les visitent, et retiennent tous ceux qui sont dans un état à devoir rester enfermés.

Le premier novembre, fête de tous les Saints, M. l'évêque sort de son palais en procession, accompagné des chanoines de l'église des

Accoules, de ceux qu'il a nouvellement pourvus à celle de St. Martin, et du curé et prêtres de la paroisse St. Ferréol ; et voulant paraître comme le bouc émissaire, chargé des péchés de tout le peuple, et comme s'il était la victime destinée à leur expiation, il marche la corde au col, la croix entre les bras, et les pieds nuds, et va ainsi jusques au bout du cours du côté de la porte d'Aix, où il célèbre la messe en public, à un autel qu'il y a fait dresser ; et après une très-belle exhortation qu'il fait au public, pour le porter à la pénitence, afin de fléchir la colère de Dieu, et d'obtenir la délivrance de cette cruelle peste ; il fait un acte de consécration de la ville au Sacré Cœur de JESUS, à l'honneur de qui il a déjà établi, à cette intention, une fête chommable toutes les années, par son dernier mandement, dont il fait faire la lecture ; les larmes qu'on voit couler de ses yeux pendant cette sainte cérémonie, jointes à l'onction de ses paroles, excitent la componction dans les cœurs qui sont les moins sensibles, et chacun pénétré d'une vive douleur, réclame la miséricorde du Seigneur. St. Charles fit autrefois la même chose dans Milan, à pareil jour de la Toussaint, lorsque cette ville eut le malheur d'être affligée de la contagion ; et il ne manque à l'imitateur du zèle, de la piété, de la charité et de toutes les vertus d'un si grand Saint, que la pourpre romaine qu'il mérite, et que tout un peuple qu'il comble de biens spirituels et temporels, souhaite du plus profond du cœur.

Le 2 octobre jusqu'au 5, M. le commandeur de Langeron travaille avec MM. les échevins, à faire de nouveaux départemens de tous les quartiers de la ville ; et ils établissent presque à chaque isle de maisons, un commissaire pour veiller à l'exécution des divers ordres qui sont donnés, et empêcher tout ce qui peut contribuer à la continuation de la peste, ou en produire dans la suite une rechûte.

Le 6, pour réprimer le prix excessif de tous les vivres et denrées, qu'on augmente abusivement de jour en jour, en se prévalant du malheur de la disette, ils convoquent dans l'hôtel-de-ville, une assemblée de négocians et marchands, pour en faire un taux général ; ils continuent le lendemain d'y travailler ; et le 8 ce taux étant fait, ils rendent ordonnance portant défenses à tous marchands, détaillistes, regratiers, revendeurs et autres, de vendre à plus haut prix que celui porté par ce taux, à peine du carcan, de restitution du prix et de confiscation des choses vendues.

Le 9 jusqu'au 13, M. le commandeur de Langeron travaille à donner des ordres de tous côtés, pour régler et secourir tous les quartiers du terroir, où la peste continue de faire des ravages ; et le 14, il rend une ordonnance avec M. le marquis de Pilles et MM. les échevins, qui prescrit des si exactes et si judicieuses précautions pour l'entrée des portes, que le commerce indispensable de la ville avec le terroir est entretenu, sans que le mal, qui y est, puisse en aucune manière être porté dans la ville, et empirer celui qui continue d'y être encore.

Le 15, les boulangers étant à la veille de ne pouvoir plus travailler faute de bois à brûler, on dépêche des bâtimens du côté de Toulon, pour en aller chercher.

Le 16, M. l'évêque prend la sainte résolution de faire un exorcisme contre la peste, qu'il voit continuer avec douleur ; à cet effet, ayant convoqué tous les débris de son clergé dans l'église des Accoules, il commence par faire lire toutes les prières que Sa Sainteté lui a envoyées, et qu'elle fait réciter journellement dans toutes les églises de Rome, pour qu'il plaise à Dieu de délivrer Marseille de ce fléau ; et après une très-belle et très-touchante exhortation, il monte le Saint-Sacrement sur la terrasse, qui est sur la voûte de cette église, d'où l'on voit à découvert toute la ville et le terroir, y donne la bénédiction, et fait l'exorcisme contre la peste, avec toutes les prières et les cérémonies que l'église y a prescrit.

Le 17 novembre, M. le commandeur de Langeron reçoit réponse de la cour, des dépêches qu'il y avait faites : M. le Blanc et M. le Pelletier des forts lui mandent, que son altesse royale, étant extrêmement touchée du malheur de Marseille, a donné ordre à la compagnie des Indes, de lui faire remettre 25 mille piastres et 1600 marcs d'argent, dont elle veut bien aider cette ville, en attendant de pouvoir lui procurer d'autres secours : M. le marquis de la Vrillière et M. Law, mandent la même chose à MM. les échevins, et que son altesse royale fera tout ce qui dépendra d'elle pour leur soulagement. Il n'est point d'attention que cet auguste prince n'ait eu, pour cette infortunée ville ; depuis que son malheur lui a été connu, elle n'a cessé de donner des ordres de tous côtés, pour lui procurer tous les secours nécessaires, tant pour remédier au mal, que pour pourvoir à la misère et à la disette ; tous ses ministres ont secondé avec tant

d'ardeur et tant d'application ses intentions, qu'il semble qu'ils n'aient été occupés d'autre soin, que d'accélérer ces secours, et de les rendre plus efficaces. Quelle sensibilité n'en garderont-ils pas toujours dans le cœur, des sujets aussi soumis et aussi fidèles? La reconnaissance de leur conservation et de leur salut, jointe à l'ardeur et au zèle qui les a toujours distingués dans la soumission et l'obéissance qui est due à sa majesté, ne les fera plus brûler que du desir d'immoler leurs biens et leur vie, pour l'honneur et la gloire de son service.

Le 18, le sieur Taxil, agent de la compagnie des Indes à Marseille, remet à MM. les échevins les 1600 marcs de matières d'argent, et 20,049 marcs de piastres, qu'ils font à l'instant encaisser, pour les envoyer convertir en nouvelles espèces, à la monnoie de Montpellier.

Le 19, la maladie, qui avait extrêmement baissé, ayant un peu augmenté, et y ayant sujet de croire, que la communication qui s'est faite dans quelques églises qu'on a ouvertes, y a donné lieu; on prie M. l'évêque de vouloir bien les faire refermer.

Les 20, 21 et 22, on travaille à préparer des bâtimens, pour aller charger du bled dans le Levant, afin de n'en être pas tout-à-fait dépourvu cet hiver; et qu'après la peste et la disette, on ne se trouve pas dans une entière famine.

Le 23, on apprend qu'un des bâtimens, sur lesquels les ministres de Sa Sainteté ont fait charger, à Civita-Vecchia, le bled destiné pour les pauvres de Marseille, a malheureusement fait naufrage à l'isle de *Porcherolles*, et que de mille charges qu'il portait, on n'a pas pu en sauver 300.

Les 24 et 25, la contagion continuant toujours dans le terroir, et les personnes qui s'y trouvent, sur-tout celles qui en sont atteintes, ou qui soupçonnent de l'être, usant de toute sorte d'adresse et d'artifice, pour pratiquer d'entrer dans la ville, où le mal a presque entièrement calmé; M. le commandeur de Langeron travaille à établir de si exactes et de si bonnes précautions, qu'aucune fraude ne puisse y être faite.

Le 26, il fait une ordonnance qui sert de consigne des portes, et qui règle les divers certificats qu'il faut rapporter, pour obtenir la per-

mission d'entrer, et les cas où il faut être, pour que les curés, capitaines et commissaires puissent les expédier.

Le 27, en la mandant publier dans le terroir, il envoit à tous les curés, capitaines et commissaires des quartiers, une lettre circulaire, pour leur servir d'avis et d'instruction.

Le 28, deux autres bâtimens, sur lesquels le reste du bled de l'aumône de Sa Sainteté se trouve chargé, arrivent à Toulon, et M. l'évêque vient à l'hôtel-de-ville concerter avec M. le commandeur de Langeron et MM. les échevins, les moyens de le faire conduire en cette ville, où ces bâtimens ne veulent point venir à cause de la contagion.

Le 29, les difficultés que font les bâtimens du Languedoc, de venir chargés de denrées au port du *Frioul* en l'isle de *Rotoneau*, une des isles de Marseille, où l'on a transféré la barrière de la mer qui était à *Lestaque*; sur ce qu'après qu'ils ont déchargé leur cargaison à cette isle, ils n'y trouvent point du lest, sans lequel ils ne peuvent point naviguer à vuide et repasser à leur pays, obligent M. le commandeur de Langeron et MM. les échevins, de mander venir les prud'hommes des pêcheurs à l'hôtel-de-ville, et de leur donner ordre, qu'aucun bateau ne puisse aller à la pêche, qu'il n'ait auparavant porté une charge du lest sur cette isle de *Rotoneau*.

Le dernier novembre, M. le chevalier Rose se charge de tenir la main à l'exécution de cet ordre, et il fait si bien, qu'il y a aussi-tôt sur cette isle, toute la quantité de lest nécessaire, pour tous les bâtimens qui pourront y venir.

Le premier décembre, l'hôpital de la *Rive-Neuve*, régi et dirigé par M. le chevalier Rose, se trouvant inutile et surabondant, on fait passer à celui de la Charité, le peu de malades qui s'y trouvent, et on le ferme entièrement : M. Boyer de Paradis, l'un des médecins venus de Paris par ordre de son altesse royale, y a servi avec toute l'ardeur et le zèle que l'amour de la patrie peut inspirer.

Le 2 jusqu'au 5, on s'assemble pour prendre tous les arrangemens et toutes les mesures nécessaires, pour pouvoir parvenir à purger et désinfecter généralement toutes les maisons de la ville, où la contagion a été ; ouvrage, constamment de longue haleine et d'un détail presque infini, et qui va être aussi pénible, qu'il est délicat et important.

Le 6, les grandes infirmeries se trouvant purgées depuis long-tems,

M. Michel, médecin de l'agrégation de Marseille, qui y était enfermé depuis le commencement de la contagion, en sort avec le reste des chirurgiens qu'il avait avec lui ; il y a servi avec un zèle, une fermeté et un succès, qui l'a fait admirer de tout le monde.

Le 7, MM. les intendans de la Santé s'assemblent à l'hôtel-de-ville, en présence de M. le commandeur de Langeron et de MM. les échevins, pour délibérer sur la purge de tous les bâtimens qui sont dans le port, qui avaient chargé leurs marchandises avant que la peste y fût encore ; ces intendans (dont les absens sont revenus depuis long-tems) font si bien leur service, que quoiqu'ils ne soient tenus de servir que par tour, ils servent pourtant tous ensemble généralement, sans que presque aucun s'en exempte.

Le 8, comme le danger de la communication empêche qu'on ouvre encore les églises, M. l'évêque ordonne de dresser des autels en-dehors, et d'y célébrer les messes en public.

Ce jour, M. le commandeur de Langeron rend une ordonnance, avec M. le marquis de Pilles et MM. les échevins, qui prescrit aux commissaires des quartiers et paroisses, tout ce qu'ils doivent faire généralement, tant pour empêcher tout ce qui peut contribuer à entretenir la contagion dans la ville, ou l'augmenter par l'introduction du mal de dehors, que pour concourir au grand ouvrage qui reste encore, de la désinfection de toutes, généralement les maisons.

Le 9, sur la notice, qu'on a ouvert plusieurs cabarets, tavernes, bouchons, cafés et autres endroits de cette espèce, où le public se trouve en foule, et où il se fait une mortelle communication : ordonnance à ma réquisition, pour les faire tous refermer, à peine de prison et de 30 liv. d'amende.

Cejourd'hui, 10 décembre, la maladie a si fort calmé dans toute la ville, qu'il n'a été porté aucun nouveau malade dans aucun des hôpitaux ; il y a lieu d'espérer que la colère de Dieu sera entièrement appaisée ; que cette malheureuse et infortunée ville sera tout-à-fait délivrée de ce fléau cruel, qui l'a si terriblement désolée, et qu'on y sera même à couvert de toute rechûte, par les sages, exactes et judicieuses précautions, que M. le commandeur de Langeron prend, de concert avec MM. les échevins, avec un zèle si infatigable, une assiduité si laborieuse, une vigilance si éclairée, et une application si singulière, que le salut de Marseille ne pourra être regardé que

comme son ouvrage, et qu'on sera obligé de bénir à jamais son glorieux nom, et ceux de MM. les échevins, qui le secondent si bien, et qui méritent à si juste titre, par l'ardeur avec laquelle ils ont exposé leur vie, le nom de pères de la patrie.

Fait à Marseille, dans l'hôtel-de-ville, le 10 décembre 1720.

A MARSEILLE,

SUR L'IMPRIMÉ DE 1720.

De l'Imprimerie révolutionnaire d'AUGUSTE MOSSY, l'an second de la République française.